L'Echo
La Bazouge du Désert

Janvier 2018
n°94

Mairie La Bazouge-du-Désert

11, rue Chanoine Helesbeux
35420 LA BAZOUGE-DU-DÉSERT
Tél. 02.99.97.37.49
mairie.bazougedudesert@orange.fr
www.labazougedudesert.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi :	8 h 30 à 12 h 30
Mardi :	8 h 30 à 12 h 30
Mercredi :	8 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	8 h 30 à 12 h 30 13 h 00 à 17 h 00
Vendredi :	***fermé***
Samedi :	9 h 30 à 12 h 00

Juillet et Août : Fermé le Samedi

Agence Postale

Arlette LAGRÉE vous accueille
du lundi au samedi de 9h45 à 11h30.
Tél. 02.99.97.34.19

SOMMAIRE

Mot du Maire	3
Actualités Municipales	4 à 12
Etat Civil	13
Infos Communautaires	14 - 15
Vie Communale	16 à 19
Associations Communales	20 à 27
Informations Diverses	28 à 30
Histoire de la Commune	31 à 34
Calendrier des manifestations	35
Photo des classes	

Nouveaux habitants de La Bazouge-du-Désert, n'oubliez pas de vous présenter en Mairie, munis de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin que nous puissions vous informer sur vos diverses démarches (inscription sur listes électorales, cartes grises….).

Lotissement "LA NOE 3"

11 lots de 694 à 1185m2

28 € TTC / m²

RENSEIGNEMENTS :
MAIRIE de LA BAZOUGE du DESERT 02 99 97 37 49

Bulletin Municipal d'informations édité par la Commune de La Bazouge-du-Désert - Directeur de la Publication : Joseph BOIVENT
Comité de Rédaction : Commission Informations et Relations - Rédaction : Equipe Municipale et Associations
Conception graphique / Impression : Artisa Imprim - Fougères - 02.99.94.16.00 - www.artisa-imprim.com

Mot du Maire

Chers Concitoyens, Chers Bazougeais

Ce nouveau Bulletin Municipal nous donne l'occasion de vous rendre compte de l'activité du Conseil Municipal, du nouveau Conseil d'Agglomération mais aussi des associations.

Les investissements en 2017 ont surtout porté sur la modernisation de 5 chemins, ainsi que sur un gros programme d'effacement des réseaux, rue du Prince de Talmond (nouvel éclairage public mais aussi génie civil pour le passage de la fibre optique).

La 2ème partie de l'année a vu se préciser le projet d'une nouvelle boulangerie, avec l'acquisition d'une maison d'habitation ayant une surface au sol suffisante pour envisager un laboratoire et un magasin suffisamment spacieux ayant vue sur la place. L'architecte Vincent Tricot a en charge la maîtrise d'œuvre du projet.

En parallèle aux projets concrets, le Conseil Municipal s'est adjoint un bureau d'études pour mettre en perspective la revitalisation du Centre Bourg.

La Commune de la Bazouge-du-désert est une commune rurale par excellence puisque les 2/3 des habitants habitent en campagne.

Forte de ses 142 villages et 32 exploitations agricoles, le bourg peu étendu et peu dense, la Commune doit revitaliser son cœur de bourg. 3 ateliers ont été nécessaires pour définir des orientations sur la place de nouveaux habitats, des activités commerciales et artisanales, la circulation des piétons et des voitures sans oublier les véhicules agricoles, l'environnement de l'école.

Le Conseil Municipal va devoir définir des priorités pour 2018.

Le déploiement de la fibre optique touche à sa fin. Malgré quelques difficultés, dues principalement aux nombres d'intervenants et aux manques de coordination, les foyers bazougeais vont être raccordables au très haut débit.

Il y a un an naissait Fougères Agglomération regroupant 33 communes et plus de 55000 habitants.

Sa 1ère compétence est de favoriser le développement économique. Mais pas que, cette nouvelle collectivité issue de la fusion des 3 communautés de communes ou partie de communauté de communes a en charge la programmation locale de l'habitat et l'aménagement de l'espace au sens large du terme, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, la collecte et le traitement des déchets, la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'action sociale d'intérêt communautaire, la lecture publique et le réseau des bibliothèques, la mobilité avec les réseaux inter-urbain. D'autres compétences comme la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'assainissement et l'eau potable lui sont attribuées de par la Loi dans les prochaines années.

En ce qui concerne les projets communaux pour 2018, L'effacement des réseaux rue Langlet ainsi qu'un nouvel éclairage public au 7 Rue du Prince de Talmont et au lotissement du chêne va être réalisé en début d'année 2018. Ce programme va clore la modernisation des réseaux du bourg, excepté le lotissement de la Denoualière.

La concrétisation d'une nouvelle boulangerie est attendue avec impatience ainsi que la mise aux normes de la cuisine de la cantine municipale. La voirie verra son programme habituel renouvelé.
En ce qui concerne la benne à déchets verts, le SMICTOM du Pays de Fougères ne finance plus la mise à disposition de la benne ainsi que le traitement à compter du 1er janvier 2018. Il faudra aller à la déchetterie à Louvigné. Le Conseil Municipal réfléchit à une nouvelle formule.

Je tiens à remercier vivement le personnel communal mais aussi tous les bénévoles qui œuvrent chaque jour aux meilleurs services à rendre aux habitants de La Bazouge-du-Désert. Les associations ont une large place dans le bulletin. Que les membres soient remerciés également de leurs implications dans la vie de la commune.
Pour terminer, je veux souhaiter les meilleurs vœux de bonheur, de santé pour chacun et chacune d'entre vous.

Bonne année 2018.

Joseph BOIVENT

PS : d'autre part, la population de La Bazouge va être recensée du 18 janvier au 17 février 2018.
Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2017

I - FINANCES

2017-041- Effacement des réseaux : Validation de l'étude détaillée : Rue Prince de Talmond

Monsieur le maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 17 février 2017, il a été décidé de valider l'étude sommaire concernant les travaux d'effacement de travaux «Rue Prince de Talmond ».

Monsieur le maire présente l'étude détaillée transmise par le SDE35 relative à ces travaux. Le coût total des travaux s'élèvent à 98 160,00 € TTC (Réseaux électriques : 50 040,00 € TTC, Eclairage public 24 000,00 € TTC et Télécom : 24 120,00 € TTC).

Le montant restant à la charge de la Commune s'élève à 36 460,00 € (subvention à hauteur de 80 % sur le HT des réseaux électriques et éclairage public). Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- d'accepter l'étude détaillée des travaux d'effacement des réseaux transmise par le Syndicat départemental d'électricité d'Ille et Vilaine,
- d'accepter la participation de la commune qui s'élève à 36 460,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2017-042- Centre de Loisirs : Révision du tarif repas-goûter

Monsieur le maire rappelle que le tarif repas avec le goûter dans le cadre du centre de loisirs s'élève à 3,60 euros depuis 2008. Monsieur le maire invite les conseillers à réviser la tarification du repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- de fixer le tarif du repas avec goûter à 3,70 euros dans le cadre du centre de loisirs à compter du 1er septembre 2017.

2017-043- Cantine Municipale : Révision des tarifs pour la rentrée scolaire 2017-2018

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux les tarifs actuels des repas pris à la cantine. Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la cantine.

Pour les enfants :	REGULIEREMENT	3,45 €
	OCCASIONNELLEMENT	3,75 €
Pour les adultes :	REGULIEREMENT	4,00 €
	OCCASIONNELLEMENT	4.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 selon le tableau suivant :

Pour les enfants :	REGULIEREMENT	3,50 €
	OCCASIONNELLEMENT	3,80 €
Pour les adultes :	REGULIEREMENT	4,10 €
	OCCASIONNELLEMENT	4,40 €

2017-044- Révision des loyers des logements communaux 2017-2018

Le conseil municipal est informé que les loyers doivent être révisés comme chaque année, au 1er juillet, selon les variations de l'indice de référence des loyers d'habitation publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- de maintenir pour l'année 2017/2018 le montant des loyers des logements suivants :

4A rue Lesquen	410,00 €/mois
4B rue Lesquen	395,00 €/mois
4C rue Lesquen	460,00 €/mois
2 rue Langlet	480,00 €/mois
10 rue Lesquen	452,56 €/mois
11 Rue Chanoine Hélesbeux	773,95 €/semestre

II – PERSONNEL COMMUNAL

2017-045- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le maire informe l'assemblée que le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire pour tout employeur.

- Il doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. C'est un inventaire exhaustif et structuré des risques.
- Il doit préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer. C'est donc un plan d'action.
- Il doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an) et à chaque fois qu'une unité de travail est modifiée.

L'intérêt est donc de permettre de définir un programme d'actions de prévention qui découle des analyses et évaluations effectuées. L'objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour la réalisation de ce document très technique et spécifique, il a été consulté 3 bureaux d'études.

Voici les propositions pour chaque prestataire :

- APAVE, dont le siège social est situé à Le Rheu (35) : 1 500,00 € HT,
- QUALICONSULT, dont le siège social est situé à St Grégoire (35) 1 290,00 € HT,
- CDG 35, dont le siège social est situé à Thorigné-Fouillard (35) 1 265,75 € (sans TVA).

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales) subventionne les démarches de prévention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- De valider la proposition du CDG 35 à hauteur de 1 265,75 €,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le devis. La dépense sera imputée sur le BP de la Commune (article 6228),
- De solliciter une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui subventionne les démarches de prévention.

2017-046- Convention pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de passer une convention avec Fougères Agglomération relative à la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau dans un objectif d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Monsieur le maire présente le programme de restauration des cours d'eau à savoir la restauration du pont de la VC6 traversant le ruisseau du Patis, entre la Courtais et la Geslandais.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 30 200,00 € HT. Il resterait à charge pour la Commune de La Bazouge du Désert un montant estimatif de 1 510,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, Décide
- de valider la convention pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau avec un montant maximal de 1 510,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Arrivée de Monsieur Henri ROUSSEAU à 21h00

2017-047- Convention de mise à disposition d'un point d'eau artificiel privé pour la défense incendie publique

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur Olivier BRAULT, exploitant agricole au lieudit « Villeguérin ». Celui-ci propose de mettre à disposition son point d'eau artificiel privé situé au lieudit « La Villeguérin » pour la défense incendie publique.
Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité du Service Incendie relève des pouvoirs de police des Maires.
Il propose à l'assemblée de passer une convention de mise à disposition d'un point d'eau artificiel privé pour la défense incendie publique avec Monsieur Olivier BRAULT.
Il est convenu avec Monsieur Olivier BRAULT qu'il effectue les travaux d'accès du Point d'eau et qu'il assure son entretien. En contrepartie, La Commune s'engage auprès du propriétaire à procéder au contrôle annuel de ce point d'eau au même titre que les autres installations de défense incendie et de prendre en charge les panneaux signalétiques adaptés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, Décide :
- de valider la convention de mise à disposition de point d'eau artificiel privé pour la défense incendie publique,
- de prendre en charge les panneaux de signalisation,
- de procéder au contrôle annuel de ce point d'eau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

III – AFFAIRES DIVERSES

1- Projet de rénovation de la Salle des Sports

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu de TRICOT ARCHITECTURE la 2ème esquisse de la salle des sports évaluée à hauteur de 728 500,00 € HT avec une extension de la salle des sports en façade Ouest d'une superficie de 113 m2 et une création d'un rangement en façade Nord d'une superficie de 76 m2. Monsieur le maire propose d'étudier ce projet dans le cadre du contrat d'objectifs. Le Conseil Municipal prend acte.

2- Courrier de Mr et Mme André PELE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier en date du 7 juin dernier de Monsieur et Madame André PELE, domiciliés au lieudit « Le Pont Dom Guérin » relatif à la maison en ruine située au lieudit « Le Pont Dom Guérin » dont les propriétaires décédés sont Mr et Mme CORBEAU.
Monsieur le Maire rappelle que ce dossier avait été abordé lors de la réunion de conseil municipal du 21 avril dernier. Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de contacter un juriste spécialisé dans les affaires foncières et un maçon pour évaluer l'état de la maison. Le Conseil municipal prend acte.

3- Rythmes scolaires : Maintien de la semaine à 4 jours et demi

Monsieur le maire et Mme Angélique ROYER ont rencontré la Directrice de l'école Privée Ste Anne pour aborder le sujet des rythmes scolaires à la rentrée prochaine. Au vu du délai court et des engagements avancés, la Directrice de l'école a fait part du maintien de la semaine à 4 jours ½ pour la rentrée prochaine. Les NAP continueront à fonctionner pour l'année scolaire 2017-2018.

4- Point sur les travaux de modernisation des chemins communaux

Monsieur le maire donne la parole à Christophe BRAULT pour indiquer les chemins qui seront modernisés cette année. Les travaux débuteront en Juillet.
- La Croix Hamelin et la Gandonnière,
- La Vallée,
- La Petite Garenne,
- La Méhétrais,
- La Clintrais et la Courtrais.

5- Commission de sécurité pour la salle du Pourpris et la salle des sports

Monsieur le maire donne la parole à Marie-Thérèse JOURDAN pour informer le conseil municipal de la visite de la commission de sécurité pour la salle des sports et la salle du Pourpris.
Cette visite a eu lieu ce jour avec le représentant de l'état ainsi que le Chef du service prévention de l'arrondissement de Fougères-Vitré. Ils ont donné un avis favorable. Cependant, il faut installer un téléphone filaire en cas d'urgence.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2017

I- ADMINISTRATION GENERALE

1- Présentation et validation de la première phase du contrat d'objectifs

Suite au premier atelier organisé le 17 juin dernier par Madame Nadège MAZOUE, architecte et missionnée par la Commune dans le cadre du Contrat d'Objectifs Développement Durable en collaboration avec Monsieur Yannick NADESAN, Directeur d'Etudes à IDEA Recherches, Monsieur le maire donne la parole à Mme Nadège MAZOUE pour exposer le diagnostic et les enjeux du territoire communal qui ont été présentés également au comité de pilotage.
Madame Nadège MAZOUE a présenté cette étude avec un document qui récapitule toute la première phase du diagnostic. Celle-ci est consultable en mairie. Pour résumer la première phase de l'étude et poursuivre la seconde phase, Madame Nadège MAZOUE a souligné les enjeux de la revitalisation du centre bourg :

- Révéler le Centre bourg comme un lieu de vie au quotidien
  Permettre et intensifier les usages et les rencontres,
  Conforter et développer les leviers d'attractivité,
  Favoriser la promenade et apaiser les circulations.

- Diversifier l'offre pour un bourg habité et actif
  Développer une offre diversifiée d'habitat,
  Maintenir l'activité et l'artisanat dans le centre bourg.
- Valoriser le patrimoine pour affirmer l'identité du bourg
  Préserver le caractère du patrimoine bâti,
  Révéler les espaces naturels et leurs liens avec le centre bourg.

Madame Nadège MAZOUE explique la prochaine étape qui est d'élaborer plusieurs scénariis et qu'il est nécessaire de connaître les attentes des élus. La prochaine réunion de comité de pilotage aura lieu donc le mercredi 20 septembre 2017 à 19h00 pour préparer le prochain atelier qui aura lieu le samedi 30 septembre 2017 à 10h00.

Le Conseil Municipal prend acte.

2017-48- Renouvellement de la convention de prestation de service ADS avec le SCOT

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 20 octobre dernier, il a été décidé d'adhérer à la convention de prestation de service relative à l'instruction des droits du sol proposée par le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères (SCOT du pays de Fougères) à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 6 mois.

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 14 juin 2017 transmis par le SCOT pour le renouvellement de la convention de prestation de service relative à l'instruction des droits du sol.

Selon les termes de cette convention, le syndicat mixte assure l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte de la Commune, et sous son contrôle, contre rémunération à l'acte selon une tarification forfaitaire déterminée après prise en charge partielle du coût global du service par la communauté de communes d'appartenance. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et des conditions tarifaires qui s'y rattachent,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que la Commune de La Bazouge du Désert souhaite bénéficier des services proposés par le syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères pour l'instruction des autorisations du droit des sols,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- d'adhérer à la convention de prestation de service relative à l'instruction des droits du sol proposée par le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères (SCOT du pays de Fougères) à compter du 1er Juillet 2017 pour une durée de 42 mois renouvelable par reconduction expresse.

2017-49- Désignation d'un délégué titulaire au sein du SMICTOM

Suite à l'adhésion de Fougères Agglomération au SMICTOM du Pays de Fougères et en perspective de modifications statutaires, il y a lieu de désigner un délégué titulaire pour représenter Fougères Agglomération au sein du SMICTOM.

Monsieur le maire propose Marie-Thérèse JOURDAN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- de désigner Madame Marie-Thèrèse JOURDAN, membre titulaire de Fougères Agglomération au sein du SMICTOM.

II- FINANCES

2017-50- Acquisition de la parcelle cadastrée en section F n°995 située à la ZA du Chêne

Suite à la Commission Urbanisme, il a été évoqué l'acquisition de la parcelle cadastrée en section F n°995 d'une superficie de 9 627 m2 située à la ZA du Chêne appartenant à la SCI des Bois.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- de proposer le prix de 15 000,00 € pour la parcelle cadastrée en section F n° 995 pour une contenance de 9 627 m2 sise à la ZA du Chêne appartenant à la SCI des Bois,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce projet auprès du notaire désigné par le vendeur. Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2017.

III – AFFAIRES DIVERSES

1- Formation professionnelle pour Adrien BAZIN

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que la Commission Ressources Humaines souhaite proposer à Adrien BAZIN un contrat de professionnalisation « Brevet Professionnel Aménagements Paysagers en éco-jardinage ». C'est une formation organisée en alternance centre/entreprise du 18 septembre 2017 au 15 mars 2019 avec le CPSA Combourg. Le Conseil Municipal prend acte.

2- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'office sportif cantonal

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de l'assemblée Générale de l'office sportif cantonal qui s'est déroulée le mercredi 28 juin dernier.

Le Compte rendu est consultable en mairie.

3- Courrier du Chef de Centre CIS La Bazouge du Désert

Monsieur le maire donne lecture du mail transmis par Gaël MACHARD, chef du centre CIS La Bazouge du Désert informant qu'il est nécessaire d'avertir le centre de secours dès qu'une manifestation se déroule sur la Commune afin de pouvoir contrôler et organiser le service des secours en cas d'intervention.

4- Mail de Monsieur Christophe PELE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il a été informé du mail reçu par les conseillers municipaux de la part de Christophe PELE. Celui-ci évoquait différentes affaires notamment la maison appartenant à la famille CORBEAU située au lieudit « Le Pont Dom Guérin ». Cette affaire est relatée régulièrement en conseil municipal avec le souhait en priorité de mener la procédure biens sans maître. Au vu de la rencontre avec le Sous-Préfet et de la mise à jour des adresses des éventuels héritiers, la commune commencera la procédure péril.

5- Comice Agricole

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Daniel DEGASNE. Celui-ci informe que le Comice Agricole a besoin de bénévoles pour la préparation de sa fête qui aura lieu le samedi 19 août 2017.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Septembre 2017

I- BATIMENTS

12017-54 Acquisition de la maison située 3 Rue Chanoine Hélesbeux

Après les différents échanges entre les conseillers municipaux lors des réunions « commissions bâtiments », Monsieur le maire propose de valider l'acquisition de la maison sise 3 Rue Chanoine Hélesbeux pour y créer la future boulangerie.
Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,
Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,
Vu l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,
Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,
Considérant le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, sis 3 Rue Chanoine Hélesbeux, cadastré Section AB n° 405 et 404, d'une contenance totale de 124 m2, et d'un bien immobilier bâti, sis « Rue Prince de Talmond, cadastré Section AB n° 428 d'une contenance de 26 m2, propriétés de Madame COYAU Edithe, domiciliée à « EHPAD Les Champs du Noyer – 10 rue des Baraques – 17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS et de Monsieur Laurent COYAU, domicilié à 60 B Route de la Chapelle des Pots, 17610 CHANIERS,
Vu l'accord écrit des propriétaires en date du 30 août 2017 de céder leurs biens immobiliers au prix de 75 000,00 €,
Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition pour y créer une boulangerie et la nécessité de solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération de réhabilitation,
Monsieur le maire propose au Conseil de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 voix contre, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver l'acquisition des biens immobiliers sis 3 Rue Chanoine Hélesbeux et Rue Prince de Talmond cadastrés Section AB n° 405, 404 et 428 dans les conditions décrites, au prix de 75 000 € auquel il y a lieu d'ajouter les frais d'agence et de notaires à la charge de la Commune,
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment l'acte notarié, en l'étude Maître Valérie FORTIN-JOLY, notaire à Vendôme et assisté de Maître Anne-Térèse EGU-HARDY, notaire à Louvigné du Désert,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à ce projet.

2017-55 Travaux Boulangerie : Lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre

Considérant que les acquisitions nécessaires au projet de réhabilitation de la boulangerie ont abouti à des accords avec les deux parties concernées,
Considérant qu'il convient de réaliser l'opération « Aménagement d'une future boulangerie et du logement »,
Monsieur le maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour consulter des architectes et lancer les études de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter l'étage en logement individuel et transformer le rez de chaussée en commerce de proximité « Boulangerie » et à terme, de pourvoir y établir une épicerie,

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 voix contre, Après en avoir délibéré Décide :

- de confirmer sa décision de réaliser l'opération « Aménagement d'une future boulangerie et du logement »,
- de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre avec une estimation de travaux à hauteur de 220 000,00 € HT,
- donne mandat à Monsieur le maire pour effectuer les formalités nécessaires à cette consultation et pour signer tout document relatif à cette affaire.

II- FINANCES

2017-56 Maisons et jardins fleuris : Demande de subvention

Suite à la demande de l'association des maisons et jardins fleuris, Monsieur le maire propose de leur accorder une subvention. En 2016, la Commune leur a octroyé une subvention à hauteur de 79,52 euros qui correspond à 0,07 € par habitant. Monsieur le maire propose de reconduire la même somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- d'accorder une subvention d'un montant de 79,52 € pour l'association des maisons et jardins fleuris,
- d'autoriser Monsieur le maire à émettre un mandat au profit de cette association.

2017-57 Ecole Privée St Michel à Pontmain : Demande de participation aux frais de fonctionnement

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Commune de Pontmain concernant la participation de la Commune de la Bazouge du Désert aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Michel pour l'année scolaire 2016-2017. La participation demandée est de 4 174,00 € pour les élèves scolarisés en maternelles et en élémentaires.
Etant donné que la contribution est facultative pour les élèves en classe de maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- de n'accepter que le versement de la participation demandée pour les élèves en classe élémentaire d'un montant de 748,00 € (2 élèves en élémentaire).

2017-58 Révision de la tarification de location des salles communales

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune n'a pas modifié ces tarifs de location des salles communale depuis 2014. Monsieur le maire propose à l'assemblée de revaloriser les tarifs, applicables à compter du 1er janvier 2018.

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS LOCALES
SALLE POLYVALENTE			
Salle sans cuisine			
Assemblée générale, réunion	GRATUIT	100,00 €	3 fois gratuit par an et ensuite 80,00 €
Vin d'honneur	50,00 €	100,00 €	
Caution : 160,00 €			
Salle avec cuisine			
1 journée (jusqu'à 10h le dimanche)	250,00 €	340,00 €	
Forfait week-end	300,00 €	400,00 €	
Caution : 300,00 €			

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS LOCALES
SALLE POLYVALENTE			
Sono Fixe Caution : 300,00 €	80,00 €		3 fois gratuit par an et ensuite 80,00 €
Vidéoprojecteur fixe Caution : 230,00 €	50,00 €	50,00 €	30,00 €
CANTINE Vin d'honneur Forfait week-end Caution : 160,00 €	 40,00 € 160,00 €		 gratuit gratuit
PATRONAGE Vin d'honneur Réunion Caution : 50,00 €	 40,00 € gratuit	 60,00 € 50,00 €	 gratuit gratuit
SONO MOBILE Caution : 230,00 €	 80,00 €		3 fois gratuit par an et ensuite 80,00 €

Si nettoyage insuffisant, facturation de 16,00 €/heure de ménage.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :
- d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2018.

III – ADMINISTRATION GENERALE

2017-59 Recensement de la population 2018 : Fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune procèdera à l'enquête de recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018.
Elle recevra à ce titre, une dotation forfaitaire qui prend en compte les dépenses liées à la rémunération des trois agents recenseurs dont les modalités sont fixées par le Conseil Municipal.
M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux de rémunérer les agents recenseurs à raison de :
- 1,00 € brut par feuille de logement remplie,
- 1,50 € brut par bulletin individuel rempli,
- 35,00 € net la ½ journée de formation,
- un forfait kilométrique de 100,00 € pour les districts 2 et 3 et 40,00 € pour le district 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :
- de recruter trois agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018,
- d'approuver le mode de rémunération de ces agents à raison de :
- 1,00 € brut par feuille de logement remplie,
- 1,50 € brut par bulletin individuel rempli,
- 35,00 € net la ½ journée de formation
- 100,00 € pour les frais kilométrique qui concernent les districts 2 et 3,
- 40,00 € pour les frais kilométriques qui concernent le district 4
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder au recrutement et à la nomination de ces agents et à signer tous les documents afférents.

IV- AFFAIRES DIVERSES

2017-60 Soutien solidaire avec les territoires ultras-marins »

Monsieur le maire expose au conseil municipal la possibilité de venir en aide aux territoires sinistrés par l'Ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :
- Fondation de France,
- Croix Rouge,
- Secours Populaire.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux sinistrées, en passant par la structure : Croix Rouge
Par conséquent,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'Ouragan Irma,
- de décider de reverser la somme de 500,00 € sur le compte de la structure « Croix Rouge ».

1- Rapport d'activités du SDE 35

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le rapport d'activités du SDE 35 est consultable en mairie.

2- Courrier Association des livres et vous

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'association des livres et vous en date du 22 août dernier relatif à la présentation du projet de « bouqin'bus » et proposition de partenariat. Le Conseil Municipal prend acte.

3- Demande d'une mise à disposition d'un agent pour circulation à la sortie de l'école

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une demande a été faite par un parent qui souhaite la mise à disposition d'un agent de la commune pour la traversée du passage piéton devant l'église. Monsieur le maire propose à l'assemblée de privilégier l'installation de panneaux signalétiques pour sécuriser les piétons, même voire l'installation d'un radar pédagogique. Egalement, il précise que l'aménagement du centre bourg, étudié dans le cadre de l'élaboration du contrat d'objectifs avec le cabinet d'études prendra en considération la sécurisation.

4- Esquisse Salle des Sports

Monsieur Xavier BRAHIM souhaite qu'un autre architecte propose une autre esquisse pour la réhabilitation de la salle des sports. Monsieur le maire est favorable à cette suggestion. En parallèle, ce projet est mené via le contrat d'objectifs.

5- Sorties du centre de loisirs

Madame Angélique ROYER fait part à l'assemblée que les décisions prises lors du conseil municipal avant chaque période de vacances pour la tarification des sorties devient compliquée dans l'organisation du centre loisirs puisque les programmes doivent être parus au moins 15 jours avant l'ouverture du centre. Elle propose qu'à la prochaine réunion de conseil municipal une délibération soit faite d'ordre générale pour une période scolaire d'une durée d'un an relative à la prise en charge des sorties pour les familles. En contrepartie, à chaque fin de vacances, Madame Angélique ROYER présentera un bilan financier et moral pour informer régulièrement le conseil municipal.

6- Appel à projet «Ecoles numériques innovantes et ruralité»

Madame Angélique ROYER informe que l'école Privée Ste Anne souhaite déposer un dossier relatif à l'appel à projet « écoles numériques innovantes et ruralité ». En effet, celle-ci voudrait se doter de tablettes numériques pour les élèves. Les appels à projets sont organisés en et portés conjointement par les écoles et les communes. La subvention de l'Etat couvre 50 % du coût du projet

global et est plafonnée à 7 000 € par école. Les projets soumis devront représenter un investissement global s'élevant à minima à 4 000 €. Le Conseil municipal prend acte.

7- Projet : Rythme scolaire 2018-2019

Mme Angélique ROYER informe qu'un conseil d'établissement aura lieu courant septembre. Un compte rendu de cette réunion sera établi au conseil municipal. Une réflexion va être menée également au niveau de la mairie (financement, organisation des nouvelles activités périscolaires).

8- Ouverture du centre de Loisirs pendant les vacances de Noël

Mme Angélique ROYER fait part de la demande de certains parents pour l'ouverture du Centre de loisirs pendant les vacances de Noël. Le conseil municipal propose qu'un sondage soit réalisé auprès des familles pour une ouverture éventuelle à partir du mercredi 3 au vendredi 5 janvier 2018.

9- Fougères Agglomération : Compte rendu de la réunion sur le transfert de charges

Monsieur Henri-Claude GAUTIER et Monsieur Xavier BRAHIM donnent le compte rendu de la réunion relative au transfert de charge concernant le SIVU (transport urbain) et l'accueil des gens du voyage.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2017

I- FINANCES

2017-63 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la future boulangerie et de son logement

Suite à la délibération n° 2017-054 du 14 septembre dernier relative au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la future boulangerie et du logement à l'étage, Monsieur le maire donne connaissance des offres reçues par les différents cabinets d'architectes sous forme de taux de rémunération sur le montant prévisionnel des travaux auquel il faudra rajouter des études complémentaires comme la levée topographique, le contrôle technique, la coordination de sécurité… :

- 13,00 % du montant prévisionnel des travaux pour Julie BOINVILLE, architecte à Fougères,
- 9,8 % du montant prévisionnel des travaux pour la SCP Gesland et Hamelot, architectes à Argentré du Plessis,
- 8,7 % du montant prévisionnel des travaux pour Anne LOUSSOUARN, architecte à St Aubin du Cormier,
- 8,4 € du montant prévisionnel des travaux pour Tricot Architecture, architecte à Louvigné du Désert.

Monsieur le maire propose de retenir, au vu des montants et des méthodes de travail, le cabinet TRICOT ARCHITECTURE, moins disant, pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, Après en avoir délibéré, Décide :

- de retenir la proposition de TRICOT ARCHITECTURE, moins disante, pour un taux de rémunération de 8,4 % du montant des travaux,
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Effacement des réseaux : Validation de l'étude détaillée «Rue Langlet»

Monsieur le maire informe que ce point à l'ordre du jour est reporté car il manque des éléments. Le Conseil municipal prend acte.

2017-64 Tarification des sorties dans le cadre du Centre de Loisirs pour l'année scolaire 2017-2018

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, Madame Angélique ROYER a demandé à l'assemblée de prendre une délibération unique pour fixer la tarification du centre de loisirs prise en charge par la famille pour la période scolaire 2017-2018. Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer la participation familiale à hauteur de 50 % du coût de revient de la sortie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- de fixer la participation familiale à hauteur de 50% du coût de revient de la sortie pour l'année scolaire 2017-2018. Après chaque fin de vacances, Madame Angélique ROYER présentera un bilan au conseil municipal.

2017-65 Fiscalité de l'urbanisme : Taxe d'aménagement

Monsieur le maire rappelle qu'en 2014, il a été décidé de ne pas instituer la taxe d'aménagement sur la commune. La durée de validité de cette renonciation arrive à échéance (valable jusqu'au 31 décembre 2017). Après avoir exposé les différentes possibilités de mise en œuvre du dispositif relatives à la taxe d'aménagement, Monsieur le maire propose à l'assemblée de ne pas renoncer à la taxe d'aménagement et de la fixer au taux de 1% avec une exonération pour les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1% à compter du 1er janvier 2018,
- d'exonérer la taxe d'aménagement pour les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

II - ADMINISTRATION GENERALE

2017-66 Fougères Agglomération : Modification statutaire: Retrait de la compétence «Aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris-voyageurs»

Monsieur le maire donne lecture de la délibération de Fougères Agglomération en date du 18 septembre 2017 relative à la modification statutaire de Fougères Agglomération – Abri-voyageurs. Au titre de l'organisation de la mobilité, Fougères Agglomération est compétente en matière de localisation :

- des points d'arrêts des véhicules de transport public de personnes,
- d'information des usagers sur ces points d'arrêt,
- d'horaires de circulation des véhicules.

Cette compétence ne s'étend pas obligatoirement à la réalisation et à l'entretien des éléments de mobilier que constituent les abris-bus. Toutefois, par arrêté préfectoral, Fougères Agglomération est compétente en matière d'aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris-voyageurs. La Commission mobilité a conclu que la réussite de l'exercice de cette compétence devait reposer sur une grande proximité de l'entité responsable et

que les communes remplissaient ce rôle. C'est pourquoi, Fougères Agglomération a décidé d'approuver le retrait de la compétence statutaire « Aménagements des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris-voyageurs. Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide :

- d'émettre un avis favorable à cette décision.

201767 Fougères Agglomération : Notification du rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges de Fougères Agglomération en date du 13 septembre 2017 relative aux évaluations des transferts sur le service des transports urbains et l'aire d'accueil des gens du voyage de Louvigné du Désert. Monsieur le maire invite Monsieur Henri-Claude GAUTIER, en tant que titulaire de la commission et Monsieur Xavier BRAHIM, en tant que suppléant pour présenter ce dossier.

Transport urbain

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges a proposé de diminuer l'attribution de compensation de :

- Fougères à hauteur de 108 754,00 €,
- Lécousse à hauteur de 17 681,00 €,
- Javené à hauteur de 17 782,00 €.

Ces montants ont été calculés en fonction du coût de fonctionnement sur la base de la moyenne des 3 derniers comptes administratifs ainsi que les coûts annuels liés à l'équipement sur la base des amortissements et des frais financiers.

Aire d'accueil des gens du voyage – Louvigné du Désert

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges a proposé de diminuer l'attribution de compensation de Louvigné Du Désert à hauteur de 2 917,00 € basé sur la même méthode de calcul de la compétence « Transport Urbain ».

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'émettre un avis favorable à cette décision.

III – AFFAIRES DIVERSES

1- Achat du spectacle de Jules et Léontine de l'association «Graines de Théâtre»

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un spectacle sera organisé le samedi 11 novembre 2017 à 11h00 à la salle du Pourpris en souvenir de la commémoration de la guerre 14-18. Le coût du spectacle présenté par l'association « Graines de Théâtre » est de 750,00 €. Le conseil municipal prend acte.

2- Courrier de la Croix rouge Française

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Croix Rouge Française entreprend une campagne de sensibilisation en porte à porte à La Bazouge du Désert du 16 octobre au 11 novembre 2017, à raison de 3 jours maximum sur cette période.

3- Evolution du SMICTOM

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la fusion du SMICTOM de Louvigné du Désert et du SMICTOM du Pays de Fougères effective depuis le 1er janvier 2017, une harmonisation du service est en cours. En effet, la benne pour les déchets verts n'existera plus sur la Commune de La Bazouge du Désert. Les usagers devront se rendre à la déchetterie de Louvigné du Désert. Egalement, au cours de l'année 2018, des bacs individuels ou de regroupement de déchets ménagers seront mis à disposition des usagers. Pour les habitants résidant en campagne, des bacs collectifs seront mis à disposition installés sur le domaine public aux endroits prévus à cet effet. Des aménagements seront à prévoir sur l'ensemble du territoire.

4- Rencontre avec le SDIS 35

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré les membres du SDIS 35 ainsi que Gaël MACHARD, chef du centre CIS La Bazouge du Désert pour présenter la charte de coopération Louvigné du Désert/La Bazouge du Désert. Il a été décidé par le comité de coopération de mutualiser des ressources au niveau de la cellule de désinfection VSAV et au niveau des actions de formation.

5- Proposition d'un camion de pizza ambulant sur la Commune

Monsieur le maire informe les élus qu'il a été sollicité pour l'installation d'un camion de pizzas ambulant le jeudi de 17h30 à 20h30 sur la Place de l'église. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

6- Exposition de peintures à l'espace intergénérationnel

Madame Angélique ROYER informe que Sabrina VERRIER, artiste peintre à la Bazouge du Désert, expose ses peintures à la bibliothèque municipale du 03 octobre au 10 novembre 2017.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2017

I- DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le maire présente les différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations.

Décision n° 2017-007 : Travaux de Peinture dans la cuisine et salle de bain du logement 4C Rue Lesquen

- Devis de l'entreprise Pierre CADIEU pour un montant HT de 1 051,50 €,

Décision n° 2017-008 : Travaux de Peinture des portes et fenêtres extérieures de l'église

- Devis de l'entreprise Pierre CADIEU pour un montant HT de 3 356,18 €,

Décision n° 2017-009 : Acquisition de panneaux directionnels.

- Devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant HT de 850,00€,

Décision n° 2017-010 : Intervention sur le four de la Salle du Pourpris

- Devis de l'entreprise PINEAU pour un montant HT de 1 018,09 €.

Décision n° 2017-011 : Décoration de Noël – Acquisition de guirlandes,

- Devis de l'entreprise LUMIFETE ILLUMINATION pour un montant HT de 1 047,20 €.

Décision n° 2017-012 : Remplacement du chauffe-eau de la cuisine de

la Salle du Pourpris
- Devis de l'entreprise PINEAU pour un montant HT de 1 877,57 €.

Décision n° 2017-013 : Acquisition de matériel pour le centre de Loisirs
- Devis de l'entreprise WESCO pour un montant HT de 2 625,36 €. (Obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire)

Décision n° 2017-014 : Acquisition de matériel éducatif pour le centre de Loisirs
- Devis de la librairie MARY pour un montant HT de 2 841,71 €. (obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire)

Décision n° 2017-015 : Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour le service technique
- Devis de l'entreprise SODIAMA pour un montant HT de 2 401,90 €.

Décision n° 2017-016 : Acquisition de matériel pour le centre de Loisirs
- Devis de l'entreprise WESCO pour un montant HT de 2 103,87 €. (Obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire)

II- FINANCES

2017-68 Effacement des réseaux : Validation de l'étude détaillée « Rue Langlet »

Monsieur le maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 24 mars 2017, il a été décidé de valider l'étude sommaire concernant les travaux d'effacement de travaux « Rue Langlet ».
Monsieur le maire présente l'étude détaillée transmise par le SDE35 relative à ces travaux. Le coût total des travaux s'élèvent à 223 080 € TTC (Réseaux électriques : 102 360,00 € TTC, Eclairage public 63 960,00 € TTC et Télécom : 56 760,00€ TTC).
Le montant restant à la charge de la Commune s'élève à 84 480 € (subvention à hauteur de 80 % sur le HT des réseaux électriques et éclairage public). Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide
- d'accepter l'étude détaillée des travaux d'effacement des réseaux transmise par le Syndicat départemental d'électricité d'Ille et Vilaine,
- d'accepter la participation de la commune qui s'élève à 84 480,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2017-69 Rénovation de l'Eclairage Public du parking du Salon de Coiffure : Validation de l'étude détaillée

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les lampadaires « boules » situés sur le parking en face du salon de coiffure ne sont plus conformes. Monsieur le maire présente l'étude détaillée élaborée par le SDE35 pour les remplacer. Le coût est évalué à 39 240,00 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % sur le HT soit il reste à charge pour la commune un montant de 6 540,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide
- d'accepter l'étude détaillée de l'éclairage public du centre bourg transmise par le Syndicat départemental d'électricité d'Ille et Vilaine qui s'élève à un montant de 6 540,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2017-70 Rénovation de l'Eclairage Public du lotissement du Chêne : Validation de l'étude détaillée

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les lampadaires « boules » situés dans le lotissement du chêne ne sont plus conformes. Monsieur le maire présente l'étude détaillée élaborée par le SDE35 pour les remplacer. Le coût est évalué à 20 400,00 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % sur le HT soit il reste à charge pour la commune un montant de 3 400,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide
- d'accepter l'étude détaillée de l'éclairage public du centre bourg transmise par le Syndicat départemental d'électricité d'Ille et Vilaine qui s'élève à un montant de 3 400,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2017-71 Indemnité de Gardiennage de l'église pour l'année 2017

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant de l'indemnité de gardiennage allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église.
Celle-ci a subi une revalorisation depuis l'an dernier et s'élève à la somme de 120,97 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, Décide
- de verser cette indemnité qui s'élève à la somme de 120,97 € au préposé chargé du gardiennage de l'église communale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat de dépenses correspondant.

2017-72 Validation du devis pour les plaques de numérotation des habitations

Suite à la numérotation des habitations étudiée en commission d'urbanisme, Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD relatif à l'acquisition de plaques de numérotations des habitations situées sur l'ensemble du territoire communal. Il s'élève à hauteur de 8 064,35 € TTC. Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide
- d'accepter le devis de SIGNAUX GIROD pour un montant total de 8 064,35 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2017-73 Participation aux charges de fonctionnement du groupe scolaire de Montaubert à Lécousse

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Commune de Lécousse concernant la participation de la Commune de la Bazouge du Désert aux frais de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles pour l'année scolaire 2017-2018. La participation demandée est de 439,73 € pour un élève en élémentaire publique (1 élève) et de 1056,68 € pour un élève en maternelle publique (1 élève) soit au total 1 496,41 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide
- d'accepter de verser la participation demandée.

2017-74 Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame à Louvigné Du Désert

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'OGEC de l'école Notre Dame de Louvigné Du Désert concernant la participation de la Commune de la Bazouge du Désert aux frais

de fonctionnement de l'école privée élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018. La participation demandée est de 1 488,00 € pour 4 élèves en élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- d'accepter de verser la participation à l'OGEC de Louvigné du Désert pour un montant de 1 488,00 € pour quatre élèves en élémentaire.

2017-075 Demande de fonds de développement des Communes 2017 auprès de Fougères Agglomération

M. le Maire informe que Fougères Agglomération prévoit d'accorder, pour l'année 2017, un fonds de développement des communes d'un montant de 5 108,00 €.

Il propose de solliciter ce fonds pour l'aménagement intérieur de l'espace intergénérationnel, dont voici le plan de financement :

Dépenses H.T.

Acquisition de matériel ..... 20 492,00 €

TOTAL DES DEPENSES ..... 20 492,00 €

Recettes

- Fonds de développement des communes au titre de l'année 2017 (Fougères Agglomération)..... 5 108,00 €

Réserve Parlementaire..... 7 200,00 €

Fonds propres..... 8 184,00 €

TOTAL DES RECETTES..... 20 492,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- d'accepter que la Commune reçoive le fonds de développement des communes d'un montant de 5 108,00 €, accordé par Fougères Agglomération.

II – ADMINISTRATION GENERALE

2017-076Entretien de la Voirie : Renouvellement du Contrat de Balayage

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat de balayage signé en 2014 pour nettoyer la voirie dans le centre bourg et les lotissements communaux arrive à échéance. Il propose à l'assemblée de valider le contrat de balayage transmis par l'entreprise THEAUD, pour 10 passages de 3 heures à compter de 2018 pour un montant de 2 895,00 € HT soit 3 184,50 € TTC.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, Décide

- de valider le contrat de balayage avec l'entreprise THEAUD pour un montant de 2 895,00 € H.T soit 3 184,50 € T.T.C pour une durée de un an renouvelable deux fois,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

III – AFFAIRES DIVERSES

1- Rythmes scolaire : Point sur la semaine à 4 jours 1/2

Monsieur le maire donne la parole à Madame Angélique ROYER pour présenter le rapport financier des nouvelles activités périscolaires. Ce bilan est déficitaire à hauteur de 1 360,00 € pour l'année scolaire 2016-2017. Egalement, Mme Angélique ROYER donne lecture du courrier de la Directrice de l'école qui a été transmis aux parents d'élèves. Celui-ci stipule qu'un conseil d'établissement a été créé pour établir un bilan sur différents critères (aspect géographique, aspect pédagogique, aspect périscolaire, aspect physiques des enfants, aspects financier et pratique). La réflexion se poursuit.

2- Centre de loisirs : Bilan des effectifs

Monsieur le maire donne la parole à Madame Angélique ROYER pour présenter un bilan des effectifs sur les vacances de juillet et les vacances de la Toussaint 2016 et 2017.

La moyenne de fréquentation pour :

- Vacances de Juillet 2016 : 38 enfants par jour,
- Vacances de Juillet 2017 : 37 enfants par jour,
- Vacances de la Toussaint 2016 : 26 enfants par jour,
- Vacances de la Toussaint 2017 : 20 enfants par jour.

Suite au retour de l'enquête, le Centre de Loisirs sera fermé lors des vacances de Noël. Par contre, le centre de loisirs de Louvigné du Désert sera ouvert du 02 au 05 janvier 2018. Afin d'éviter aux parents de refaire un dossier d'inscription pour Louvigné du Désert, le CLSH de La Bazouge du Désert pourra transmettre les dossiers nécessaires, après signature d'une autorisation de transfert de dossier par les parents.

Autrement, il est prévu de fermer le vendredi 11 mai 2018 pendant les vacances du mois d'avril. Le Centre sera donc ouvert du mercredi 25 avril après la classe, jusqu'au mercredi 9 mai 2018 (fermé le mardi 08 mai, jour férié).

3- Harmonisation des tarifs du Centre de loisirs : Réunion avec la Ville de Louvigné du Désert

Madame Angélique ROYER informe qu'elle a rencontré les élus de Louvigné du Désert pour étudier les tarifs de l'année prochaine. La Ville de Louvigné du Désert souhaite augmenter de 1 voire 2 % le tarif du centre de loisirs à compter de septembre 2018.

4- Benne à déchets verts : Courrier d'un administré

Monsieur le maire donne lecture d'une copie d'un courrier d'un administré destiné aux SMICTOM de Fougères relatif à la suppression de la benne à déchets verts à compter du 1er janvier 2018.

5- SMICTOM : Disposition des points de regroupement en campagne

Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur Sylvain LAOT, technicien au SMICTOM de Fougères est venu pour déterminer l'emplacement des différents points de collecte en campagne. Au prochain conseil municipal, Mme Marie-Thérèse Jourdan présentera en détail les différents points qui ont fixés.

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

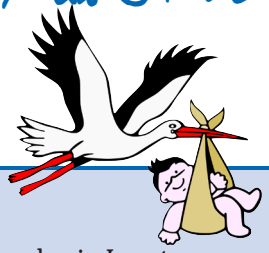

Naissances

• Ophélie ORRIERE	La Gaucherie Javot	Née le 18 janvier.
• Nathan ANNÉZO POLET	La Richefolais	Né le 20 juin.
• Jules NEUMANN	La Croix du Chêne	Né le 14 juillet.
• Lucas JEANSON	10, Rue Langlet	Né le 15 juillet.
• Emma RETE LERAY	Le Marais	Née le 1er octobre.
• Ambre LEBRAS	La Basse Frachetière	Née le 25 octobre.
• Mathieu MESSAGER	Le Haut Plessis	Né le 8 novembre.
• Eline HEUZÉ	La Hunelière	Née le 17 décembre.

Mariage

• Pascal LECHEVALIER et Joëlle RAGEAULT	mariés à La Bazouge-Du-Désert	le 3 juin.
• Laurent VITORES et Sandra MESSAGER	mariés à La Bazouge-Du-Désert	le 15 juillet.
• Christopher LEGOUBE et Morgane AVAULEE	mariés à La Bazouge-Du-Désert	le 20 août.
• Yvon BANCTEL et Stella RALLIER	mariés à La Bazouge-Du-Désert	le 9 septembre

Décès

• Le 31/01	Clément PEROUSEL	EPHAD de Louvigné
• Le 25/02	Renée MOREL *Née MAULAVÉ*	Fougères
• Le 11/03	Anne-Marie CADIEU *Née COUILLARD*	Fougères
• Le 18/05	Henri GASCOIN	Fougères
• Le 14/06	Jean PIRON	La Panislais
• Le 27/09	Léon PIRON	La Gaucherie Javot
• Le 9/10	Marie-Josephe BOIVENT *Née PIRON*	EHPAD de Louvigné
• Le 11/11	Marie-Josephe COUDRAY *Née BESNARD*	EHPAD de Parigné
• Le 30/11	Marie-Thérèse DUCREUX *Née ROBBE*	EHPAD de Le Teilleul
• Le 18/12	Hélène ROYER *Née JUMELAIS*	Fougères

Infos Communautaires

Projet de Loi finances 2018 / aides financières rénovation de l'habitat

De nouvelles mesures concernant les aides financières pour la rénovation de l'habitat ont été annoncées le 27 septembre dernier par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, aussi n'hésitez pas à nous renvoyer tous citoyens se posant des questions sur leurs travaux, nos coordonnées :
02 90 80 20 00.

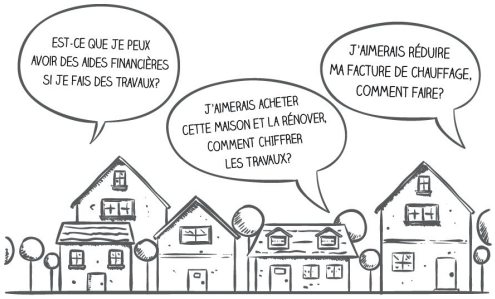

Ces animaux qui aident le jardinier

On les appelle aussi les auxiliaires. Ce sont des prédateurs naturels contre les « ravageurs » du jardin. Ils les dévorent ou les parasitent. Cela peut être des insectes, mais aussi des animaux plus gros comme le crapaud commun ou le hérisson. Pour les accueillir, il est nécessaire d'avoir un jardin diversifié et fleuri et de ne pas utiliser de produit chimique. Voici donc un zoom non exhaustif sur 8 animaux utiles au jardin.

La coccinelle

Le crapaud commun

La mésange bleue

Le staphylin

La coccinelle est un insecte qui se nourrit essentiellement, à l'état adulte comme à l'état de larve, de pucerons et de cochenilles.
Le crapaud est une présence bénéfique dans le jardin car il se nourrit de limaces, d'escargots, mais aussi d'insectes variés.
La mésange bleue se nourrit de graines mais aussi de larves, de vers et d'insectes comme les pucerons.
Le staphylin se nourrit de limaces, de doryphores et même d'escargots.
Le carabe doré surnommé la jardinière est un insecte se nourrissant de larves mais aussi de limaces et d'escargots.

Le carabe doré

Le hérisson

La syrphe

La guêpe parasitoïde

Le hérisson est un mammifère qui chasse toutes sortes de proies, de l'araignée à la grenouille en passant par les limaces.
La syrphe se nourrit exclusivement de pucerons et d'aleurodes (mouches blanches) à l'état larvaire. Sa larve ressemble à un petit asticot transparent. Adulte, c'est un butineur qui se nourrit du pollen des fleurs.
La guêpe parasitoïde est une petite guêpe qui se reproduit en parasitant des animaux comme le puceron ou certaines chenilles. La larve de la guêpe se développe au dépend de l'hôte en se nourrissant de ce dernier. Elle se transforme ensuite en nymphe, puis en adulte au moment où elle quittera l'animal parasité.

Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon
Parc d'activités de l'Aumaillerie - 35133 LA SELLE EN LUITRE
Tél : 02-30-96-34-70 / 06-34-57-43-45

SMPBC

La lutte contre les frelons asiatiques

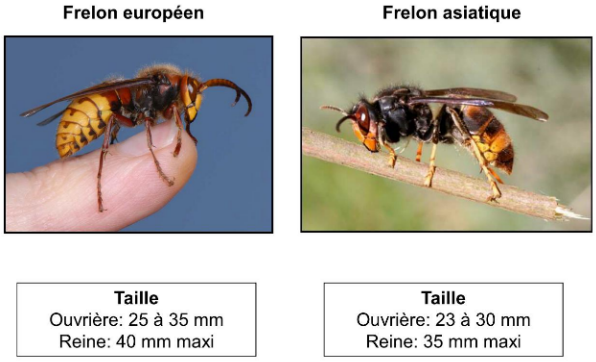

Crédits photos : FGDON Ille-et-Vilaine

En 2017, Fougères Agglomération a élargi la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur les 33 communes de son territoire.
Deux actions ont été menées par Fougères Agglomération pour limiter la prolifération de frelons asiatiques sur notre territoire : le piégeage des reines durant le printemps 2017 sur 5 communes volontaires et la prise en charge financière de la destruction d'environ 280 nids de frelons asiatiques sur le domaine public mais également chez les particuliers.
Ces actions continueront en 2018.
Le souhait de Fougères Agglomération est d'étendre le dispositif de piégeage des reines de frelons asiatiques sur les communes volontaires. Cette action sous-entend une implication locale des mairies et de ses habitants pour la pose et le suivi du nombre de reines piégées.
Fougères Agglomération maintient également la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques seulement lorsque la procédure décrite ci-après est respectée.
Que faire lorsque vous remarquez un nid de frelons asiatiques ?
Dans un premier temps, prenez contact avec la mairie. Un référent communal se déplacera sur le site pour constater qu'il s'agit bien de frelons asiatiques. Dans un second temps, le référent communal signale le nid à la FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Et c'est la FGDON 35 qui contacte une entreprise référencée pour intervenir sur le territoire. L'entreprise transmet ensuite la facture directement à Fougères Agglomération. Il est nécessaire de suivre cette procédure pour que Fougères Agglomération puisse assurer le financement des interventions.

Information concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Fougères Agglomération a souhaité mettre en place un fonctionnement homogène sur ses 33 communes concernant l'assainissement non collectif.
A partir du 1er janvier 2018, une seule et même entreprise, Veolia, aura en charge la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. La mise en place d'une Délégation de Service Public signifie que les particuliers, les entrepreneurs, les mairies, les notaires ou les agences immobilières pourront directement contacter Veolia.
Si vous souhaitez obtenir des informations sur l'assainissement non collectif ou réaliser un contrôle de votre installation, n'hésitez pas à contacter Veolia :
- par téléphone : 09 69 32 35 29
- par mail : csc-st-brice.vef-gdo@veolia.com
- lors des permanences mises en place à Fougères Agglomération (prendre contact avec Fougères Agglomération pour connaître les horaires et le lieu des permanences).

Par ailleurs, afin de faciliter les prises de rendez-vous pour la réalisation des contrôles et minimiser les délais, un formulaire à remplir est disponible sur le site internet de Fougères Agglomération, dans la rubrique assainissement non collectif. Il est également disponible en mairie. Une fois renseigné, ce formulaire est à envoyer à Veolia qui vous contactera pour répondre à votre demande.
A noter que les prestations de contrôles sous soumises à redevances. Les montants des redevances évoluent également à partir du 1er janvier 2018. Elles sont similaires sur l'ensemble du territoire de Fougères Agglomération.

Déchetterie

NOUVEAUX HORAIRES HIVER 2017-2018 ÉTÉ 2018, ...

Horaires decheteries *à partir du 01/11/2017*

	Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LOUVIGNÉ DU DÉSERT ZA La Rouillais	Été : du 01/03 au 31/10	9h-12h / 14h-18h		9h-12h / 14h-18h		9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
	Hiver : du 01/11 au 28/02	9h30-12h / 14h-17h30		9h30-12h / 14h-17h30		9h30-12h / 14h-17h30	9h30-12h / 14h-17h30
PARIGNÉ Rue de la Faverie	toute l'année	16h30-17h30		16h30-17h30			10h-12h
LANDÉAN La Touche	Été : du 01/03 au 31/10	17h30-18h30					14h-16h
	Hiver : du 01/11 au 28/02	15h30-16h30					14h-16h

Fleurissement

MERCI et FÉLICITATIONS à chacun des participants à notre concours de fleurissement.
Ce concours est l'occasion de mettre en valeur notre commune en partageant vos talents de jardiniers. Les lots ont été remis lors de la célébration des voeux du 4 janvier 2018.

Catégorie 1 : Façade de maisons (5 participants)

1- POTTIER Jean
2- AUFFRET Sylvie

Catégorie 2 : Maisons et jardins fleuris (7 participants)

1- MOUTENDA José
2- PINSARD Marie-Reine

Catégorie 3 : Fermes et longères fleuries (2 participants)

1- PIETTE Marylène
2- CHAPERON Marie-Jo

Catégorie 4 : Parcs et Grands jardins (3 participants)

1- DENOUAL Alain
2- MOUTEL Véronique

Solidarité, convivialité, fraternité...

La réserve foncière de 68 ares située à côté du terrain de foot de la commune, a été cultivée en maïs grain et a permis de récolter 700 Euros pour Régis.

Cette action de solidarité a été menée par les jeunes agriculteurs du canton de Louvigné du Désert en partenariat avec la MFR de Fougères, le crédit agricole, les entreprises Touchard, Agritex, Agrial, la CUMA l'Entente de Louvigné-Méllé, les ETS Machard et la STBC.

Bibliothèque

Si on lisait ?

La bibliothèque de la Bazouge continue sa politique d'achat d'ouvrages de tout style pour enrichir son fond propre.
Les bénévoles s'efforcent de proposer des animations à un public le plus large possible.
Ainsi courant octobre/novembre deux temps forts ont eu lieu.
Le **21 octobre** une rencontre «autour du livre» a permi à quelques lecteurs de partager leurs coups de coeur de lecture.
Le principe est simple : vous avez aimé un livre (romans, récits, bandes dessinées, livres pour enfants, littérature jeunesse, polars etc...) venez en parler autour d'un café pour donner envie de le lire. Ces coups de coeur sont mis en valeur à la bibliothèque grâce à un diaporama.
D'autres rencontres du même type auront lieu dans les semaines et les mois à venir.
Deuxième temps fort, en lien avec le centenaire de la première guerre mondiale, **le 18 novembre** une animation autour du «cinéma et la grande guerre» était proposée. 25 personnes toutes générations confondues sont venues découvrir comment le cinéma a relaté la guerre et comment ces films sont entrés en résonnance avec d'autres conflits contemporains (guerres coloniales, guerre du Vietnam etc...). De nombreux extraits de films ont illustré cette rencontre. Les bénévoles ont pour l'occasion exposé des ouvrages en liens avec ce premier conflit mondial.

Alors n'hésitez pas à pousser la porte de votre bibliothèque, les livres sont des compagnons fidèles.
Vous ne serez jamais seul avec un (bon) livre...

Ghilaine Bazin (Responsable de la bibliothèque).

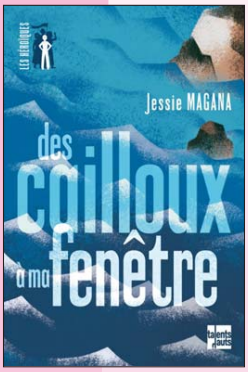

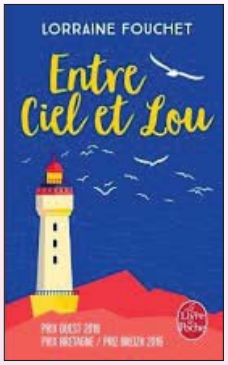

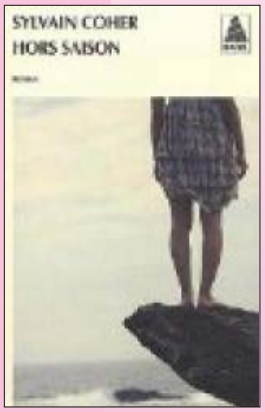

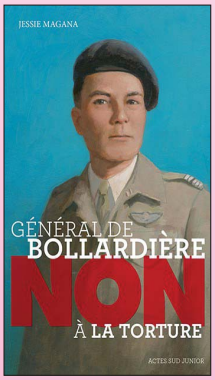

La Pizz à Phil
06 33 04 31 54

Camion PIZZA
tous les jeudis soir

Ecole Sainte-Anne

10, rue de Lesquen
35420 La Bazouge du Désert
02.99.97.31.90
ecolelbdd@orange.fr

A la rentrée de septembre 2017, l'école Sainte Anne a accueilli 109 élèves répartis ainsi :
- classe de PS-GS avec Mme LALANDE épaulée par Mme GUERIN (asem),
- classe de MS-GS avec Mme BETTON aidée par Mme HELBERT (asem),
- classe de CP-CE1 avec Mme SAURET (chef d'établissement) et Mme MARION,
- classe de CE2-CM1 avec Mme FRETAY et Mme MARION,
- classe de CM1-CM2 avec Mme GARNIER.

DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE, LES ÉLÈVES ONT VÉCU DES EXPÉRIENCES FORTES.

Des enrichissements culturels…

- La semaine du goût a rassemblé les élèves de l'école sainte Anne autour d'une découverte de l'Angleterre. Les enfants ont été initiés à la culture et la gastronomie anglaises : le drapeau, la famille royale, la culture scolaire, les comptines et les aliments qu'ils ont ensuite savourés lors d'un petit-déjeuner.
L'école remercie les parents d'élèves pour leur participation à cet évènement.
- Dans le cadre du 33ème Salon du Livre Jeunesse de Fougères, les élèves ont eu la chance de recevoir la visite de professionnel de la littérature pour enfants.
Marc Le THANT, auteur de « Cyrano » est venu à la rencontre des élèves de CM1-CM2.
Marie CAILLOU, illustratrice, a rencontré les élèves de CE2-CM1.
Les MS-GS et CP-CE1 ont reçu Aude MAUREL, illustratrice.
Les PS-GS ont assisté au spectacle « petite ombre » à l'Aumaillerie, rires et petites inquiétudes ont rythmé ce temps vivement apprécié.

Le sport à l'école…

A l'occasion de la rentrée scolaire, les enfants ont participé à un jeu qui a mélangé petits et grands : « la ola de la rentrée ».
Les élèves de CM1- CM2 bénéficient de l'intervention de M. Nicolas THALLINGER. Pour ce premier trimestre, les élèves se sont entrainés au tchoukball.

L'art à l'école…

L'art c'est également la littérature… nos élèves accèdent à la bibliothèque municipale. Ils y sont accueillis par Ghilaine et Marie, merci pour leurs interventions auprès des enfants. A chaque séance, ils s'enrichissent de nouvelles connaissances littéraires.

Une école solidaire…

L'école et les familles collectent les bouchons en plastique pour l'association « Bouchons de la Côte d'Émeraude » qui a pour but d'aider les parents d'enfants handicapés ou malades.
L'école collecte également les cartouches d'encre d'imprimantes (et toner).

Une école qui célèbre Noël…

L'arbre de Noël s'est déroulé samedi 16 décembre, à Pontmain. Les élèves de l'école ont présenté des danses, un chant commun, et de courtes scénettes autour du thème « La Bazouge fait son cinéma ». La soirée s'est clôturée par la visite du Père Noël.

Un grand merci à l'Association des Parents d'Elèves et à toutes les personnes qui ont aidées au bon déroulement de la soirée.
Les élèves ont célébré Noël, jeudi 21 décembre en l'église de La Bazouge du Désert. A l'issue de la célébration, les élèves se sont réunis à la cantine pour savourer un chocolat chaud.

Une école qui a des projets ...

- Une journée de la fraternité : jeudi 24 mai,
- Des sorties scolaires et un séjour scolaire pour les élèves de CE2-CM1-CM2,
- Des projets musiques pour les élèves du CP au CM2,
- Un spectacle musical,
- Une kermesse : dimanche 24 juin

Merci

L'école remercie la troupe théâtrale « Au théâtre ce soir » pour le don qu'elle a fait : celui-ci a permis l'achat de matériels divers à l'usage des élèves.
L'école tient à remercier également l'APEL, notamment pour le financement des transports ; et l'AEPEC pour son investissement dans l'entretien et la rénovation de l'école.

Inscriptions

Les enfants nés entre le 1er janvier 2015 et le 1er juillet 2015 peuvent être inscrits. Les familles souhaitant inscrire leur enfant à l'école Ste-Anne de la Bazouge du Désert sont invitées à contacter la directrice.
Tél : 02 99 97 31 90.

Nouvelles Activités Périscolaires

Des enrichissements culturels...

Tout d'abord, nous remercions Elodie Patin, Directrice du Centre de loisirs qui a oeuvré pendant 3 ans au bon fonctionnement des NAP et du CLSH. Pour cette nouvelle année scolaire, Mme Sylvie MALFILATRE a pris le relais C'est toute une équipe en place pour proposer aux enfants diverses activités.

Voici nos intervenants :
(De Gauche à Droite, 1er rang...)
- Sabrina VERRIER pour les activités artistiques (peinture),
- Sylvie MALFILÂTRE (coordinatrice des NAP et Animatrice),
- Anne-Cécile PACE, animatrice à la maison du canton qui intervient pour les CM, ceci dans un but de faire connaître la structure à nos jeunes,
- Aurélien COSTARD pour les animations sportives,
- Arlette pour la garderie,
- Annick LEFEUVRE pour la relaxation,
- Marie BARLIER (animatrice),
- Pam MARSHALL en Anglais (absente sur la photo).

Angélique ROYER
Adjointe à l'enfance

OGEC - Ecole Ste Anne

Comme vous l'avez remarqué dans le titre de l'article, notre association change d'appellation.

En effet, elle ne s'appelle plus AEPEC (Association de l'Éducation Populaire de l'Enseignement Catholique) mais **OGEC École Ste Anne**, **LA BAZOUGE DU DÉSERT** (**O**rganisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique). Ce changement provient d'une directive nationale qui n'occasionnera pas de changement important dans le fonctionnement de notre structure.

Mme SAURET, la directrice, nous a réuni en conseil d'établissement avec les différentes instances de l'école : professeurs, personnels, membres APEL, association du Petit Maine et le Père HONORE afin de discuter des rythmes scolaires. Ce collège d'environ 25 personnes est une instance consultative. Elle permet au chef d'établissement de récolter les différents points positifs et négatifs du passage aux 4 jours et demi. Le rapport sera d'une aide précieuse, pour l'école en concertation avec la mairie, afin de décider du maintien ou non des rythmes scolaires actuels.

Comme nous le faisons tous les ans à la même époque, une réunion publique a été organisée le 13 octobre avec L'APEL (AG), l'école et la mairie. Nous y dressons le bilan d'activité de l'OGEC et les projets à venir. C'est un moment important où nous pouvons discuter et échanger ensemble.

Le samedi 14 octobre s'est déroulée notre «journée annuelle bénévolat», l'ensemble des travaux et entretiens prévus ont été réalisé grâce à l'implication de tous. Outre les économies, non négligeables réalisées, c'est encore une occasion différente de discuter et de mieux se découvrir, voire de se connaître pour les nouvelles familles.

L'opération « chocolat de Noël » est encore une très belle réussite. Les bénéfices réalisés servent intégralement au financement des sorties scolaires ou afin de réaliser des achats destinés aux enfants. Merci à vous tous, les enfants, de votre investissement lors de la vente des sachets de chocolat.

Les travaux d'extension et de rénovation de l'école vont débuter aux alentours des vacances d'hiver. C'est un chantier important pour l'école. Nous mettons tout en œuvre pour que ces travaux se réalisent en toute sécurité et occasionnent le moins de gène possible pour l'apprentissage des enfants.
Nous remercions plus particulièrement la mairie pour la mise à disposition de locaux. Les classes situées dans le bâtiment nord seront déplacées pendant les travaux de rénovation de celui-ci.

Une commission technique composé de membre de l'OGEC et de professionnels du bâtiment a été constituée afin de nous aider dans nos choix. Cette équipe fait des propositions depuis l'élaboration des plans et tout au long des travaux. Nous les remercions de leur implication.

Nous vous souhaitons
une bonne et belle année 2018

Date à retenir :
Kermesse le dimanche 24 juin

L'opération
« chocolat de Noël »

APEL

Cette année encore, ***la choucroute de l'école du 19 Novembre*** a connu un beau succès et ce, dans une ambiance conviviale.
Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.

Le ***16 Décembre***, nous avons assisté à l'Arbre de Noël des enfants à la salle des fêtes de Pontmain.
Après un spectacle très apprécié, le Père Noël avec les bras chargés de cadeaux, est passé gâter les enfants.
Nous tenons à remercier sincèrement l'équipe enseignante pour la qualité de leur travail ainsi que celui des enfants.
Sans oublier bien sûr les commerçants et artisans pour leur contribution à la tombola qui a clôturé cette soirée.
Toutes les actions réalisées par l'Association permettent de participer aux différents frais des sorties et voyages scolaires au cours de l'année.

Un grand Merci également à Jean-Luc Royer (11 ans), Bruno Adelisse (6 ans), Vanessa Gautier (5 ans) et Nicolas Gontier (4 ans) pour les nombreuses années passées au sein de l'équipe APEL.

Nous souhaitons la Bienvenue à Mme Savina Orrière nouvellement arrivée au sein de l'association.

Extrait du Spectacle lors de l'Arbre de Noël à Pontmain le 17 décembre 2017.

Bureau APEL

- Présidente : Stéphanie Jouenne
- Vice-Président : Vincent Hamard
- Trésorière : Tiphaine Cadieu
- Vice-Trésorier : Patrice Clossais
- Secrétaire : Fabienne Heuzé
- Vice-secrétaire : Nelly Roizil
- Membres : Vanessa Brault, Céline Brière, Sandrine Kilhoffer, Valérie Laizé, Aurélie Leblanc, Savina Orrière, Jean-Philippe Paris.

Toute l'équipe APEL vous souhaite leurs meilleurs voeux pour l'année 2018

Club de l'espérance

L'année 2017 s'est terminée autour de la ***bûche de Noël le 7 décembre.***
Nous commençons l'année 2018 par un partage de la ***galette des rois le 27 janvier.***
Et nous nous retrouverons le ***22 février pour notre assemblée générale.***
Nous en profiterons après pour fêter la chandeleur.

Voici les animations que nous proposons d'ici juin 2017 :

- 27 Janvier : Galette des Rois
- Le 22 février : Chandeleur
- Le 16 mars : Concours de belote
- Le 25 mars : Le bal
- Le 24 mai : Repas de la fête des mères

Les retraités qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenus.

Associations Communales

Comité des Fêtes

A la Bazouge, ça bouge !

Nous avons terminé l'année 2017 avec la 3ème édition de notre Marché de Noël qui confirme notre slogan. Petits, grands et adultes ont pu profiter des exposants et des animations gratuites : atelier du Père-Noël , photos, et de deux nouveautés, jeux de sociétés et retrogaming.

Nous remercions tous nos bénévoles motivés et dynamiques qui œuvrent pour que perdurent les occasions festives de se retrouver entre habitants de tous âges.

Nous remercions aussi la mairie pour son investissement dans les éclairages de Noël.

Nos prochaines manifestations seront :

-1er avril, chasse aux œufs

-week-end du 2 et 3 juin, «La Bazouge en Fête»

avec au programme : le samedi, randonnée commentée, fête de la musique, feux d''artifices et le lendemain les Courses des Moulins.

L'équipe du Comité vous présente ses meilleurs voeux pour 2018.

Vous voulez participer à l'animation de la commune (culture, sport, embellissement, animations...) ?

Pour pouvoir proposer aux Bazougeais diverses animations de qualité sur l'ensemble de l'année, nous avons besoin de renforcer notre équipe. De 17 à 97 ans, rejoignez nous pour nous aider à améliorer nos animations.

Contactez la Présidente, Maria FOUGÈRES, au 02 99 98 05 24.

Le comité des fêtes proposera des gobelets réutilisable dès 2018, pour toutes vos manifestations.

Volley-Ball

Cette nouvelle saison 2017/2018 a débuté fin septembre avec 2 équipes mixtes représentant 18 licenciés. Le club a enregistré 3 nouvelles recrues.

Les 2 équipes évoluent en Fédération Sportive et Culturel de France, la première en mixte honneur et la deuxième en mixte 1ère division. Les deux équipes jouent également en coupe.

Une soirée à thème est prévue le samedi 26 mai 2018.

Après le succès de la soirée génération, le club de volley organise une soirée cabaret.

Roue Libre Bazougeaise – section cyclotourisme

En Août dernier, 54 licenciés(e) et leurs conjoints(e) se sont rendus à MORTAGNE AU PERCHE pour participer à la 79ème semaine fédérale internationale de cyclotourisme.
Nous avons profité de beaux parcours un peu vallonnés pour certains, bénéficié d'une météo favorable, vu des maisons et bourgs très bien agrémentés et décorés pour le passage des vélos.

Pendant la ***saison hivernale***, plus de sortie vélo organisée, nous ***marchons le mardi après midi et le dimanche matin***.

En ***Décembre***, contrairement à l'habitude depuis 20 ans, la Roue Libre n'a pas renouvelé sa participation au week-end Téléthon.

Nous avons tenu notre ***assemblée générale fin Novembre*** pour définir la saison 2018.

Le ***samedi 27 Janvier,*** aura lieu la ***galette des rois*** après une randonnée pédestre dans la commune.

En ***Février***, les sorties sur route reprendront par de petites distances le ***dimanche matin*** et augmenteront au fil de la saison.

En ***Avril,*** débuteront les sorties vélo le ***jeudi après-midi***.

Le ***samedi 26 Mai 2018***, la sortie annuelle du club nous emmènera en forêt de Villecartier

Du ***5 au 12 Août 2018***, le club participera à la 80ème semaine fédérale de cyclotourisme à EPINAL dans les VOSGES, on pourra y découvrir les Villes d'eau (Epinal et Vittel). Le pays des Abbayes et de la Déodatie, les Vosges Saônoises, les Crêtes Vosgiennes, les Charmes de la colline inspirée (SION, MIRECOURT), la gastronomie propre à la région, chacun peut adapter sa journée en choisissant un des circuits proposés, participer à des excursions à la journée ou à des randonnées pédestre chaque jour.

En ***Octobre***, participation à la randonnée des vins et champignons à SAUMUR, marche et vélo avec visite du cadre noir, du musée aux moteurs, de caves renommées, et de beaucoup d'autres dégustations sur les circuits.

Nous participerons également aux sorties organisées par les clubs voisins.

Vous pouvez nous rejoindre soit à la marche ou au vélo si nos activités vous intéressent, les parcours paraissent dans la presse.

Pratiquer le cyclotourisme en club c'est mieux.

Le Président

Photo de marcheurs conf.
Article-l'association organise des marches en hiver

Associations Communales

Roue Libre Bazougeaise – section Compétition

La Saison cycliste vient de s'achever, et l'on pense déjà à la prochaine saison qui débutera au mois de mars.
En attendant le club prépare ses principaux rendez-vous 2018.

L'école de cyclisme va ***reprendre le samedi 20 janvier*** à la salle des sports à 14 h, nous n'avons pas souhaité reprendre plus vite en raison des repas de familles les premiers week-ends de nouvelle année.

La RLB, en cette fin d'année remercie le maire et son conseil municipal, pour la subvention annuelle, mais aussi pour les services rendues prêt de salles, photocopieurs. Merci à tous les bénévoles et notamment à tous les signaleurs dont la tâche n'est pas toujours facile et bien sûr à toutes les personnes qui apportent leur aide précieuse.

Samedi 16 décembre s'est déroulé à Le Ferré la présentation de la course «A Travers le pays de Louvigné» le maire Louis Pautrel et Maurice Duhamel maire de la commune départ.

Les organisations pour 2018 :

dimanche 11 mars à La Bazouge-du-Désert sur le circuit habituel : le bourg, le Chêne, la Perrière et retour au bourg, première épreuve de la 3e édition du challenge des portes de Bretagne pour pass',

dimanche 8 avril Le Loroux 2e épreuve dun challenge + minimes.

Le Ferré 14e édition d'A travers le pays de Louvigné avec de nouveaux circuits dont le premier départ aura lieu à Montjoie saint Martin, elle aura lieu en 3 étapes avec aussi une nouveauté des maillots de leader remis à chaque étape.

Samedi 2 juin, La Bazouge-du-Désert même circuit qu'en mars.

Samedi 10 juin à Mellé, finale du challenge des portes des portes de Bretagne.
Enfin l'année se terminera par la soirée choucroute le samedi 13 octobre.

Bonne et heureuse Année 2018 et que tous vos projets se réalisent.

Pour l'équipe dirigeante, le président Jean-Pierre Rochelle

L'association DOMOVOI change de nom et devient

LUTIN OUEST.

Retrouvez-nous sur le site

lutinouest.chez.com

FC Louvigné La Bazouge

Saison 2017/2018 : Toujours plus Haut

Pour cette saison 2017/2018, les objectifs sont clairs, **pour l'Equipe fanion et l'Equipe C** ***tenter une nouvelle montée***, et pour l'**Equipe B** le ***maintien*** après la très bonne saison précédente et l'accession ***en Division 2*** de District.

Avant d'aborder cette nouvelle saison, le Président, tous les Membres du Conseil d'Administration, bénévoles, Dirigeantes, Dirigeants, joueuses et joueurs du FC Louvigné la Bazouge ***remercient la Municipalité de la Bazouge du Désert*** pour la mise à disposition du complexe sportif, son soutien financier, la disponibilité de ses services techniques, de ses Services Administratifs avec qui les relations sont toujours très bonnes..

Pour cette saison 2017/2018, le FCLB compte 172 licenciés, 3 dirigeantes, 23 dirigeants, 1 arbitre, et ce Club se porte vraiment très bien. L'objectif premier du Club est rempli celui de pérenniser le Foot dans nos communes. Le club compte aussi 4 joueuses et si des féminines souhaitent découvrir le Foot, elles sont les bienvenues.
Le Club compte pour cette saison 2017/2018 ***trois équipes seniors,*** l'Equipe A est encadrée par Jacky Dogué et nous pouvons faire confiance à ce compétiteur pour hisser le Club et son équipe dans le haut du classement de la 1ère Division de District et son objectif : accéder à la division supérieure. L'équipe B encadrée par Thomas Villerbu et Guillaume Guérin, devra assurer son maintien en 2éme Division de District et nul doute qu'avec leur sérieux et celui de leur groupe l'objectif sera atteint et enfin l'Equipe C encadrée par Vincent Robert aura elle l'objectif de remonter en Division 4 de District.

A ce moment de la saison, l'***Equipe fanion est classée 3eme*** et poursuit un très bon championnat comme l'***Equipe B*** qui est actuellement ***7eme*** et l'***Equipe C*** est actuellement ***3eme***.
Bravo à tous pour le sérieux affiché dans ce début de saison.

Pour la compétition, les équipes A et C jouent à Louvigné du Désert au Stade Jean Patin et l'équipe B joue au Stade Municipal à la Bazouge du Désert.
Les entraînements ont lieu les Mercredis de 19h30 à 21h30 et les Vendredis de 19H30 à 21h30 au Stade S. Moreira à Louvigné du Désert.

Sur le plan arbitral, le Club comptera sur Lionel Dauget pour le représenter. Un grand merci à Lionel pour son dévouement tous les Dimanches mais le Club recherche toujours des personnes qui seraient intéressées par l'arbitrage et si quelqu'un est intéressé pour se lancer dans l'arbitrage il peut contacter Le Président Vincent Cosson ou un membre du club.

Equipe A lors remise photo par Norman Recrutement

Pour ce qui est de ***nos jeunes joueurs*** qui évoluent au sein du GJ de l'Avenir du Granit (regroupement Cantonal), un tournant important vient d'être pris. En effet les catégories U13, U15 et U17 sont en Entente, depuis cette saison, avec le Club de Parigné Landéan.
Ce qui a permis d'engager 2 équipes U13, 1 équipe U15 et 1 équipe U17.

Le Gj de l'Avenir du granit compte pour cette saison 2017/2018 109 licenciés dont 4 féminines.

Pour cette saison l'***Equipe U17 et l'Equipe U15*** évoluent en Division 2 de District, l'Equipe U13A évolue en Division 3 de District et les U13B en S2 sur le Secteur de Fougères et trois équipes U11 engagées aussi sur le Secteur de Fougères. L'encadrement de ces équipes est assuré en U17 par Alex Oury , en U15 par Vincent Cosson, en U13 par Denis Noël et Jean Michel Robert, dans ces 3 catégories des dirigeants de Parigné Landéan sont aussi présents et en U11 par Yohann Pautret, Pascal Morin, Erwan Mauxion, Bruno Adelisse et Vincent Leducque. Merci à tous pour l'encadrement de qualité offert et votre disponibilité les samedis.

Et enfin ***l'Ecole de Foot*** qui accueille le samedi matin les catégories U6, U7, U8 et U9 avec à sa tête Daniel Boulière, Yohann Pautret, Jérémie Seignoux et les nombreux parents qui les accompagnent et cette année les seniors,les U18/U19 qui viennent encadrer nos jeunes pousses.

Un ***site internet du FC Louvigné La Bazouge*** et du ***Groupement de Jeunes*** est à votre disposition, vous y découvrirez les informations concernant inscription, entraînement, championnat et classement de nos jeunes.

Adresse du site :
http://club.quomodo.com/fc_louvigne_la_bazouge_/accueil.html

Les rendez vous à noter au sein du FCLB,
- un Loto : ***13 Avril 2018,***
- les Tournois en salle Jeunes le ***3 Mars 2018,***
- le Tournoi familial de l'Avenir du Granit ***fin Mai 2018,*** tournoi réservé aux familles et licenciès du Gj de l'Avenir du Granit *(ces dates seront bien sur précisées dans la presse)*
- la soirée familiale du FCLB le ***9 Juin 2018***.

En conclusion, je remercie tous les membres du Conseil d'Administration, les bénévoles, les Dirigeants, entraîneurs pour leur investissement et disponibilité, Fougères Agglomération, nos partenaires, les joueurs qui arbitrent les samedis et nos arbitres bénévoles Fabien Trocherie, André Turpin, Xavier Brahim, Alain Malle, Régis Orrye, Daniel Rousseau, Fred Moutel, Mathilde Guérin, Laurent Bodin, Marcel Dubois qui arbitrent la C le dimanche ou font la touche pour la A et la B.

Si vous souhaitez nous rejoindre, je vous invite à nous contacter.

Vive Le FCLB, son Président Vincent Cosson

Associations Communales

UNC - Les Soldats de France

Lors de la cérémonie du 11 Novembre, les anciens combattants AFN, les soldats de France,les pompiers de la commune ainsi que les enfants et la population se sont rendus à l'église de la BAZOUGE DU DESERT pour un temps de prière. Après la messe les anciens combattants avec les enfants ont rendu hommage au douze poilus mort pour la France en 1917 en déposant un petit drapeau tricolore devant la stèle commémorative se trouvant à l'intérieur de l'église à droite. Après l'office religieux, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts. Pour clôturer, la Marseillaise à été chantée par la population de la commune, en mémoire des soldats morts pour la France.

Le secrétaire, Mr ROYER Jean-Luc

L'association vous souhaite une bonne année 2018.

Manifestation de l'association

Date à retenir : choucroute le Dimanche 11 Mars 2018 le midi à la salle du Pourpris en salle ou à emporter

Graines de Théâtre

La représentation du 11 novembre à la Bazouge du Désert a clôturé la tournée du spectacle pour l'année 2017. le spectacle a été joué cette année pour les Lycées de Fougères et revient d'une tournée dans la Somme. Ce spectacle écrit en 2015 et créé en résidence durant l'année 2016 au Centre Culturel du Coglais et au Centre Culturel de Jovence à Louvigné du Désert a obtenu par l'ONAC (office National des Anciens Combattants) le label «MISSION CENTENAIRE» et est intégré au Devoir de Mémoire.

Théâtre à la Bazouge

La troupe «Au théâtre ce soir» a repris ses répétitions.

Au programme cette année une pièce de Claude Schmit : ***«Pétard ça déménage !».***

Que raconte cette pièce comique et endiablée ?

Si, il y est bien question d'un déménagement, il n'est en aucun cas question d'une herbe qui fait rire... une certaine Marie-Jeanne... Quoique, à la réflexion il y a bien une Marie peu farouche et roublarde, doublée d'une Jane anglicisante. Elle est aux prises avec un certain Bernard, industriel en faillite qui doit vendre son appartement aux époux Duroy. Pour assurer le dit déménagement il fait appel à son chauffeur, Rémy, (qui n'a pas inventé la machine à cintrer les bananes !!) et à sa servante Ginette qui fut autrefois sa maîtresse... Bernard est lui même marié à Monica une douce dingue obnubilée par son rendez-vous chez le coiffeur. Ajoutons y un traiteur Sérillon chargé d'organiser une réception pour les Duroy, un médecin urgentiste, une infirmière féministe et un agent de police poli, polissant ses propos ! Et tout cela sous l'oeil vigilant de madame Duchmurte 80 printemps. Ah oui j'allais oublier, Bernard est face à un chantage initié par son ex maîtresse qui s'invite chez lui en présence de sa femme. Comment va-t-il s'en sortir ? Monica sera-t-elle bien coiffée ? Sérillon sera-t-il à la hauteur de sa tâche ? Ginette et Rémy sauront-ils mener à bien le déménagement sans casse ? Que viennent faire dans cette histoire l'agent de police, le médecin et l'infirmière ? Les Duroy achèteront-ils l'appartement de Bernard et Monica ? Qu'adviendra-t-il de la mystérieuse Madame Duchmurte ?

Pour avoir des réponses à toutes ces questions (et à celles que vous ne vous posez pas) rendez-vous samedi 3, 10 et 17 février, vendredi 9 février et dimanche 4 et 18 février.

Bertrand BAZIN

Amicale Fédérée des Donneurs de Sang bénévoles de Louvigné du Désert et ses environs

Nous arrivons à la fin de la 2ème année de notre nouvelle amicale. 4 collectes ont eu lieu pour un total de 343 personnes présentées qui ont permis de collecter 292 poches de sang.

La répartition est :

Vendredi 03 février	Louvigné	85 donneurs présentés	65 dons
Vendredi 14 avril	La Bazouge	80 donneurs présentés	73 dons
Vendredi 04 août	Louvigné	99 donneurs présentés	84 dons
Mercredi 18 octobre	La Bazouge	79 donneurs présentés	70 dons

Nous constatons une augmentation de 3% de donneurs présentés par rapport à 2016. C'est très encourageant, et notre progression nous permet d'espérer pour 2018 d'avoir des collectes qui franchiront le seuil de 100.

Chaque collecte est maintenant assurée par 3 médecins et 3 infirmières qui permettent de réduire globalement le temps d'attente. Et, même s'il faut patienter un peu lors des pics d'affluence, vous faites preuve de compréhension : merci.

Une petite collation vous attend avant de partir, et nous essayons d'y apporter une petite touche locale.
Afin d'améliorer l'accueil des donneurs, les collectes de l'année prochaine se dérouleront à Jovence pour Louvigné.

En alternance avec les collectes de sang, nous organisons des déplacements à Rennes pour des dons de plasma. Cette année, 29 personnes sont allées à l'EFS pour 26 dons. A cette date, il reste un déplacement programmé le 6 décembre.

Nous allons continuer en 2018. Si vous êtes intéressé(e), il suffit de donner vos coordonnées (nom, prénom et date de naissance) au 06 30 57 54 53 où à jeluchlesage@orange.fr. Pour le côté pratique, nous partons en minibus à 7h45 de la mairie de Louvigné pour un retour vers 13h00.

Dates à retenir pour le 1er semestre 2018 :

Mercredi 03 janvier	plasma	Rennes
Vendredi 02 février	sang	Louvigné
Vendredi 09 mars	plasma	Rennes
Vendredi 13 avril	sang	La Bazouge
Mercredi 02 mai	plasma	Rennes
Mercredi 6 juin	plasma	Rennes

Notre **assemblée générale**
aura lieu à **Louvigné le vendredi 23 mars.**

Au nom des malades, merci à vous qui vous impliqués dans le don, que ce soit les donneurs ou les membres de l'amicale. Vous êtes les acteurs de cette formidable cause qu'est le don du sang.

Bonne année 2018, et bons dons

Pour l'Amicale, Jean-Luc LESAGE

PETIT RAPPEL :

pour être donneur, il suffit d'être en bonne santé, d'avoir plus de 18 ans et moins de 71 ans pour un don de sang, et moins de 66 pour un don de plasma. Il faut peser plus de 50 kg pour le sang et 55 kg pour le plasma. Les contre-indications médicales évoluent.
Pour savoir si vous êtes éligible au don, n'hésitez pas à appeler le 02 99 54 42 22, un médecin vous répondra.
Pour un 1er don, il faut avoir moins de 60 ans, et présenter une pièce d'identité.
Si vous ne pouvez pas donner, vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice en incitant votre entourage à donner, et vous pouvez accompagner des nouveaux donneurs.

réunion de préparation d'une collecte.

Informations Diverses

Sapeurs Pompiers

Le bilan de l'année 2017 des activités du Centre d'Incendie et de Secours de La Bazouge du Désert a été présenté lors de la Sainte Barbe, le 9 décembre. Après une revue des troupes suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts ainsi que l'honneur aux personnels, nous nous sommes retrouvés à la salle du patronage. Cette cérémonie est également l'occasion de remercier les familles qui accompagnent nos agents mais également les anciens sapeurs-pompiers et bien sûr honorer la mémoire de ceux disparus.

Concernant l'effectif, un agent doit quitter les rangs pour mutation professionnelle – Dominique HAMEL. J'en profite pour rappeler que c'est grâce aux employeurs du secteur que nous pouvons assurer les départs en journée donc merci à eux. Des recrutements devront être réalisés prochainement afin de faire progresser notre permanence opérationnelle qui reste cependant très bonne. Merci donc à l'ensemble du personnel pour sa disponibilité. Pour les personnes intéressées par les activités de sapeur-pompier, n'hésitez pas à nous contacter (Gaël.MACHARD@SDIS35.fr).

Grâce à son personnel formé et disponible, notre centre de secours a assuré cette année 205 interventions, soit 5 de plus que 2016. Elles se répartissent en 162 Secours à Personnes, 17 Accidents de la Voie Publique, 22 Incendies et 4 Opérations Diverses. Les sorties se concentrent principalement sur Pontmain (60), La Bazouge (43), Landéan (29), Le Loroux (27), et Louvigné (14). 2 véhicules sur 3 ont été renouvelés. Le VSAV suite à de nouvelles acquisitions et le VTU, équipé aux dernières évolutions de signalisation pour le balisage sur voie publique. Le camion citerne devrait être remplacé par un camion citerne équipé d'une lance canon pour assurer les prompts secours incendie sur notre secteur.

Plusieurs agents ont été honorés lors de la cérémonie :

- Sylvain ORY et Dominique HAMEL promus caporaux-chefs.
- Alexis DEMORE promu Sergent-Chef
- Gaël MACHARD promu Adjudant-Chef.
- Gaël MACHARD a reçu l'insigne de Chef de Centre, échelon Bronze.
- Benjamin GALLE validation de conducteur engin pompe COD1.
- Xavier BRAHIM, Fabrice HAMEL et Serge HAMEL pour leurs participations aux différentes manifestations sportives.
- Alexandre TRON, Sylvain ORY, Xavier BRAHIM, Gaël MACHARD et Serge HAMEL pour leurs participations en tant qu'encadrant, formateur, examinateur ou aide.

Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour 2018.

Le Chef de Centre & le Président de l'Amicale

Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de La Bazouge du Désert sera recensée entre le jeudi 18 janvier et le samedi 17 février 2018

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2018, La Bazouge du Désert est recensée.
Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concerné.

Un agent recenseur recruté par la Commune se rendra donc à votre domicile à partir du 18 janvier 2018. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.99.97.37.49
- Pour se faire recenser et trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2018 : **www.le-recensement-et-moi.fr**
- Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : **www.insee.fr**

Agents recenseurs de La Bazouge du Désert.
De gauche à droite : Sylvie ROUILLE, Christine MARTIN et Jeannine LAMBERT

Comprendre la Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?
La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?
Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

Afin d'êtres éligible à la prime isolation, vous devenez remplir plusieurs conditions :
- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence

Informations Diverses

- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

Le test d'éligibilité peut se remplir en ligne à cette adresse : https://www.prime-isolation.fr/

La Prime Isolation : Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée.

Carrefours Culturels du Couesnon

« Le Corps de Garde » 6, rue de l'Eglise - 35560 ANTRAIN
Mail: carrefoursculturels35@yahoo.fr - Web: www.ccc-ceuxde14.org

C'était mieux avant ? Pas si sûr !!!

Bertrand Bazin

Aujourd'hui, face aux malheurs du temps, il n'est pas rare d'entendre des *«c'était mieux avant...»* ou des *«Ah de notre temps, les gens vivaient mieux, ils avaient moins de soucis...»*. Ainsi il arrive que nous cédions à la nostalgie et la mémoire enjolive le passé et sert aussi à oublier. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de considérer que la mémoire favorise l'oubli. Qu'en est-il vraiment de ce passé embelli ?

Il fait un temps de chien.

Remontons vers les XVII ème et XVIII ème siècle. Pour évoquer notre coin de campagne commençons par dresser une sorte de tableau général des «malheurs du temps». Nous allons prendre en compte les calamités naturelles et voir leur impact sur les décès à la Bazouge grâce aux registres paroissiaux conservés sur cette pérode. Il nous faut donc partir d'analyses générales puis les confronter autant que faire se peut avec une dimension locale.

A côté des calamités naturelles telles que les hivers glacés, les printemps pluvieux, les étés caniculaires il faut prendre en compte les épidémies , qui elles aussi peuvent être liées aux mauvaises conditions de vies, d'alimentation ou d'hygiène. D'après Jean Nicolas dans son excellent livre *«la rebellion française 1661-1789» (Folio Histoire, édition Gallimard 2008, 1076 pages) «la misère de 1692-1694 est apocalyptique»*. Pendant deux ans un hiver épouvantable s'abat sur le pays tout entier. Le gel détruit les semences. A cela s'ajoutent des pluies incessantes qui provoquent le pourrissement des récoltes, la perte des vendanges. Même les fourrages pourrissent, les rivières sont en crues, les chemins deviennent impraticables, les convois circulent mal et les marchés sont vides. La famine fait des ravages et les cimetières se remplissent. Des émeutes de la faim éclatent un peu partout dans le royaume, en Ile de France, dans l'Orléanais, en Bourgogne mais aussi dans la Normandie voisine. Il est probable que le territoire de la Bazouge ait vu passer des bandes de mendiants et de pauvres poussés sur les routes et les chemins par la nécessité. En 1698 un nouvel hiver glacé s'abat sur le royaume avec des moments de gels tardifs et des pluies incessantes qui produisent les mêmes effets. Cette fois ci c'est la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou qui sont les plus touchées. Là encore la Bazouge est affectée. En 1699 et en 1700 les moissons sont bonnes, les prix sont en baisse, les consommateurs sont satisfaits.

En 1708, 1709 les calamités reviennent. Au printemps 1708 les pluies abondantes obligent à faucher les blés en herbes pour s'en servir de fourrage. Les prix repartent à la hausse. En janvier et février 1709 le pays est paralysé par le froid, les rivières sont prises par les glaces, les semences sont perdues, le désespoir s'abat sur les populations. La Normandie, la Bretagne, le Maine entre autres sont touchées. La faim fait des ravages. Les années 1711-1763 sont difficiles. L'agriculture de ce temps ne produit pas assez pour dépasser la réponse aux besoins immédiats. Il y a une inquiétude lancinante qui revient à chaque intempérie, synonyme de pénurie alimentaire. En 1713, 1740, 1748, 1758 c'est le froid qui frappe. En 1719, 1754, 1762 la sécheresse s'éternise. En 1725, 1737, 1739, 1747, 1749, 1751, 1756, 1758 ce sont les pluies et les brouillards qui n'en finissent pas. Les moissons sont ruinées. L'hiver 1776 est

glacé. Il faut organiser des battues aux loups. Le printemps est mauvais, il est trop froid. En 1777 la pluie, la grêle, les tempêtes, les inondations font des dégâts terribles. En 1778 c'est la sécheresse qui sévit. Au final ces situations climatiques catastrophiques provoquent le retour des violences liées à la faim et à la cherté des grains. En 1787, l'automne est pluvieux et bourbeux, les semailles sont détrempées. Le printemps 1788 voit des pluies abondantes et des inondations. L'été est orageux. Il est suivi d'une sécheresse. Puis viennent des gels extrêmes qui vont perdurer jusqu'au printemps 1789.

L'Ankou pousse sa charette sur la Bazouge en l'an 1741.

Sur cette période du XVIII ème siècle les registres paroissiaux de la Bazouge comportent quelques informations fortes utiles pour appréhender les conséquences de ces calamités sur la population. Ainsi pouvons nous lire que *«les grains de cette année 1739 ont été forts chers, le seigle a valu jusqu' (?), le blé noir jusqu'à 10 sols, le froment rouge 8 sols, cette cherté a commencé dès août 1738»*. Cette situation est liée à des pluies trop abondantes qui ont nuit aux récoltes. Cette citation nous renseigne aussi sur ce qui est cultivé à l'époque. Pour l'année 1740 on peut lire: *«Grand hiver en 1740. Il gela extraordinairement pendant 60 jours d'une force étonnante»*. Il est précisé aussi que le *«grand froid commença le 6 janvier et continua jusqu'au mois de mars de 1740»*. Faut-il voir un lien entre cette remarque sur le froid et le fait mentionné que *«l'usage de la viande fut permis dans le Carême de 1740 jusqu'au dimanche de la Passion excepté les mercredi...»*.

Quoiqu'il en soit, conséquence peut-être de la pénurie alimentaire l'épidémie de dysenterie frappe en 1741 et fait de nombreuses victimes du fait d'organismes affaiblis par une alimentation insuffisante. Les organismes moins nourris sont moins résistants aux attaques du mal. Laissons la parole aux registres: *«Cette année 1741 a été la plus triste qu'on ait jamais vu par la mortalité. La dyssenterie y a fait des ravages affreux comme on peut voir par les deux registres de cette année où il y a 343 morts enregistrés. Nous étions trois prêtres à administrer les sacrements, savoir maître François Cornier prieur recteur, Mr Gautier prêtre habitué, Mr Métayer curé. Nous ne fûmes pris ni les uns, ni les autres de la dyssenterie, nous ne prîmes aucun préventifs à la vérité. Nous allions point sans déjeuner administrer les sacrements. Le fort de la maladie commença à la Saint Mathieu et dura deux mois. On les enterra jusqu'à 15 par jour, il y eut 67 mariages rompus. Il mourut 24 grandes filles et 20 grands garçons. La jeunesse fut beaucoup plus attaquée de cette maladie que les gens d'âge quoiqu'il en mourût encore plus de 50.»* Il est aussi précisé que durant cette phase de mortalité aigüe du *«20 septembre jusqu'au 20 octobre 1741 il est mort 109 personnes tant petits que grands»*. L'année 1741 est décidément une année noire puisque ces registres indiquent une *«sécheresse de six mois en 1741»*.
Ces poussées épidémiques provoquent une accélération de la mortalité, un ralentissement du nombre de mariages et de naissances (21 mariages et 44 naissances pour 1741). Elles provoquent aussi la multiplication des enfants trouvés.

Tous ces morts doivent être enterrés rapidement, les prêtres se retrouvent en première ligne comme on le voit dans l'extrait du registre cité ci-dessus. Près de 15 sépultures par jour au moment le plus intense de l'épidémie dans le cimetière autour de l'église. A chaque sépulture ils tombent sur des corps fraîchement inhumés. L'église et le cimetière deviennent des lieux d'infections potentielles, d'autant plus que l'on a pas perdu l'habitude d'enterrer dans l'église telle ou telle personnalité. Les foyers d'infection sont donc de trois natures: les églises sont des lieux où la contagion peut se diffuser, la communauté s'y assemblant fréquemment. Les cimetières sont aussi des foyers d'infections potentielles (voir plus haut) et les chemins

creux où croupie eau et humidité. La contagion se transmet aussi par les voyageurs cheminant le long des chemins (commerçants, soldats, pélerins, marchands etc...). Il n'est pas rare de trouver dans les registres la mention de tel ou tel voyageur mort en cours de route et inhumé au cimetière de la Bazouge. Ainsi en 1754, *«une inconnue et étrangère âgée de 50 ans qui paraissait insensée décédée à la Gilais».*

La maladie comme punition divine ?

Face à ce fléau il faut donner des explications. Là encore les registres paroissiaux nous donne une information étonnante au détour d'une page. Le recteur de la Bazouge écrit : *«dans cette année 1741 le nommé Pierre Lorant demeurant à la Guelerie, grand ennemi des prêtres leur fis défendre la quête et directement un an après il mourut de la dissenterie lui et sa femme consécutivement. En 1741 les paroissiens voyant toute la paroisse empoisonnée de la dissenterie voulurent remettre la messe de Saint Sébastien que le Lorant abolit par la défense de la quête et ils ne purent (?). Le voeu de cette messe avait été fait dans une mortalité il y avait plus de cent ans. Dans ce temps il y avait plusieurs familles qui ne cherchaient qu'a faire de la peine à leur recteur et autres prêtres par jalousie, les.... (illisible) de la Gilais, les.... (illisible) de la.... (illisible), les Coupels de la Gaucherie Malval, les... (illisible). Toutes ces familles étaient comme liguées contre Mr le recteur et les prêtres. Les... (illisible) auprès du Pont Dom Guérin grand ennemi des prêtres.»* Ce texte nous donne quelques renseignements intéressants. Le lieu dit mentionné La Guelerie est probablement La Guillerie. Face à la maladie on s'en remet à Dieu et à ses Saints. Saint Sébastien était invoqué lors des épidémies de peste et par extension pour l'ensemble des épidémies. Le culte de ce saint est ancien sur la paroisse puisqu'il est fait mention d'une surmortalité d'il y a 100 ans, ce qui nous ramène au milieu du XV ème siècle. Pour que cette messe ait lieu il faut une quête et certaines familles de la Bazouge s'y oppose. On a là le signe de tensions villageoises vis à vis des prêtres. La raison invoquée: la jalousie. Les noms des familles concernées ont été rayés dans les registres et sont désormais illisibles. Sauf deux, dont l'un Coupel semble avoir été rayé puis rajouté. Pourquoi avoir cherché à effacer ces mentions ?

Enfin ce petit document montre que du point de vue des prêtres, la maladie est une punition divine. Ainsi la dyssenterie frappe Pierre Lorant et son épouse coupable de s'être opposé à la quête pour le culte de Saint Sébastien. Difficile de ne pas voir là dans l'esprit du temps, l'idée d'un châtiment divin. Et il semble que leur faute soit retombée sur l'ensemble de la communauté paroissialle. D'où l'ampleur de cette épidémie et la volonté de remettre en vigueur le culte de ce Saint guérisseur. De manière plus prosaïque c'est aussi l'occasion pour les religieux de réaffirmer l'emprise de l'Eglise sur la communauté de la Bazouge. Malheur à qui s'en prend aux prêtres...

Les difficiles années 70 du XVIII ème siècle.

L'année 1770 est aussi difficile. On peut, en effet, lire que *«jamais on n'a vu plus grande misère qu'en cette année 1770, le grain a valu jusqu'à 12 livres le boisseau. La pluie a été continuelle. Cette année il n'a fait beau temps que pendant le mois d'août et 13 jours fin septembre (...). Cette année Mr De Montulle seigneur de Louvigné a donné 400 livres à notre paroisse dont on a acheté du grain (...)»*. Conséquences de ces pluies incessantes *«plusieurs chaussées au dessus de l'étang de la Bignette et l'inondation fut si forte qu'elle rasa une maison à la Bécassière et endommagea beaucoup le moulin à papier, rasa totalement un autre moulin à papier sous la Panislais, emmena les grosses pièces de bois du moulin de Langes, abattit les murs, peu sans fallait que les grains ne furent perdus à la récolte ce qui mit le grain à 12 livres le boisseau»*.

1779 est encore une année d'épidémie. D'après les médecins envoyés par l'Intendant du roi, il

s'agit d'une forme de dyssenterie bacillaire très virulente. Elle se déclenche en juillet et touche la limite orientale de l'actuel département de l'Ille et Vilaine probablement en provenance du Bas Maine ou de l'Anjou. Il y a un lien avec le déplacement du régiment de Barrois qui quitte Saint Lô pour se rendre en Bretagne en juin 1779. L'épidémie progresse en août et en septembre. Elle apparaît le 15 août à Saint m'Hervé, le 20 août à la Bazouge et le 28 août au Loroux. A partir de là elle touche les paroisses voisines sans s'étendre très loin vers l'ouest. A la Bazouge, la dernière page du registre des sépultures porte une mention manuscrite du curé de l'époque. Il indique que *«cette année (1779) sont mortes 143 personnes de la dyssenterie.»* Il ajoute *«j'en ai été très en danger et l'ai eu plus de deux mois».*

Bertrand BAZIN

NB : les citations en italique respectent l'orthographe des registres paroissiaux.

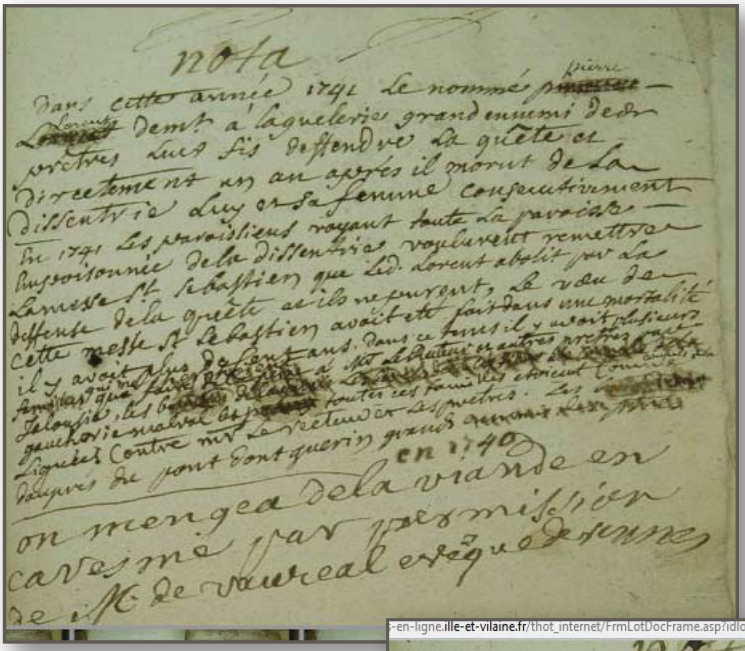

Extrait du registre 1741

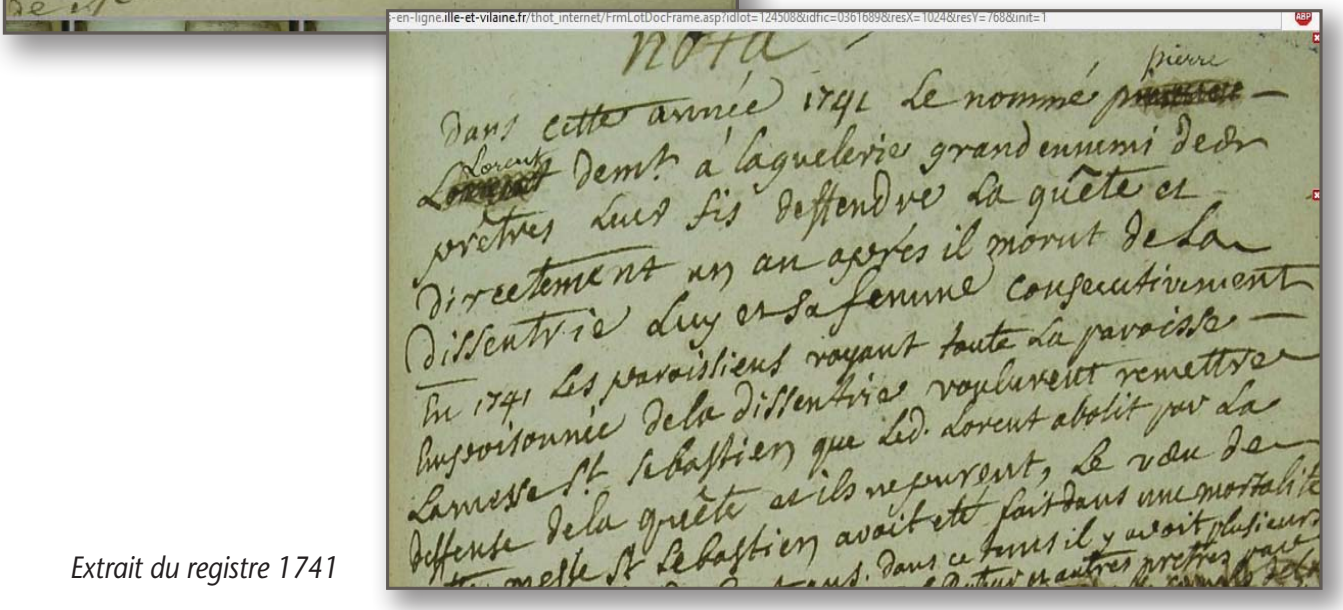

Extrait du registre 1741

Calendrier des manifestations 2018

JANVIER	Samedi 13	Jeux de société (Espace intergénérationnel de 14h00 à Minuit)
	Jeudi 25	Club de l'Espérance-Galette des Rois
	Samedi 27	RLBC- Galette des Rois
FÉVRIER	Samedi 3	Jeux de société (Espace Intergénérationnel de 14h00 à Minuit)
	Samedi 3	Repas du CCAS («Le Petit Breizh» à 12h00)
	Samedi 3	Représentation «Au Théatre ce soir» (salle du Pourpris à 20h30)
	Dimanche 4	Représentation «Au Théatre ce soir» (salle du Pourpris à 14h00)
	Vendredi 9	Représentation «Au Théatre ce soir» (salle du Pourpris à 20h30)
	Samedi 10	Représentation «Au Théatre ce soir» (salle du Pourpris à 20h30)
	Samedi 17	Représentation «Au Théatre ce soir» (salle du Pourpris à 20h30)
	Dimanche 18	Représentation «Au Théatre ce soir» (salle du Pourpris à 14h00)
	Jeudi 22	Chandeleur du Club de l'espérance (salle du Pourpris- Après-midi)
MARS	Dimanche 11	Choucroute de l'UNC Soldats de France
	Vendredi 16	Concours de belote club de l'espérance
	Samedi 17	Jeux de société (Espace Intergénérationnel de 14h00 à Minuit)
	Dimanche 25	Bal organisé par le club de l'espérance
AVRIL	Dimanche 1er	Chasse aux œufs
	Samedi 7	Jeux de société (Espace Intergénérationnel de 14h00 à Minuit)
	Samedi 8	Courses cyclistes «A travers le pays de Louvigné»
	Dimanche 9	Courses cyclistes «A travers le pays de Louvigné»
	Vendredi 13	Don du sang de (salle du Pourpris de14h30 à 19h00)
MAI	Samedi 8	RLBC Courses cyclistes « Forêt de Villecartier»
	Samedi 12	Jeux de société (Espace Intergénérationnel de 14h00 à Minuit)
	Samedi 26	Repas du Volley-Ball
JUIN	Samedi 2	Week-end festif (fête de la musique, randonnée…)
	Dimanche 3	Courses des moulins
	Samedi 9	Jeux de société (Espace Intergénérationnel de 14h00 à Minuit)
	Samedi 9	Repas du FCLB
	Dimanche 24	Kermesse de l'école Sainte Anne
JUILLET	Vendredi 27	Spectacle Centre de Loisirs
SEPTEMBRE	Samedi 1	Classes 8 (salle du Pourpris)
	Vendredi 14	Concours de belote du club de l'espérance
OCTOBRE	Dimanche 14	Choucroute de la RLB
	Vendredi 26	Don du sang de (salle du Pourpris de14h30 à 19h00)
NOVEMBRE	Dimanche 18	Choucroute de l'école Sainte Anne (Salle du Pourpris)
DÉCEMBRE	Samedi 1er	Téléthon (salle du Patronage)
	Dimanche 9	Marché de Noël (salle du Pourpris)
	Dimanche 30	Bal organisé par le club de l'espérance

artisa IMPRIM
contact@artisa-imprim.com